

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 FEVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	8
COMMUNICATION	
Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020	
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	10
GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES	
Désignation d'un référent déontologue pour les élus	
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	11
ACTION EDUCATIVE	
Modification du règlement des temps périscolaires	
RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	14
PERSONNEL	
Création d'emplois temporaires d'agents recenseurs	
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	15
FINANCES	
Rapport d'Orientation Budgétaire 2025	
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	23
FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT	
Demande de garantie partielle d'emprunt par Lyon Métropole Habitat – Construction d'un EHPAD dans la ZAC Terraillon	
RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	24
CULTURE	
Conventions de mise à disposition – Associations du Fort de Bron	
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE	
DELIBERATION N° 8	25
CULTURE	
Convention de partenariat avec l'association du Fort de Bron dans le cadre des 150 ans du Fort	
RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE	
DÉLIBÉRATION N° 9 :	26
ENVIRONNEMENT	
Avis sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités	
RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	34
ENVIRONNEMENT	
Demande d'Autorisation Environnementale de la Société ELM pour l'exploitation d'une chaufferie urbaine au 27 rue Marcel Sembat à Bron	
RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	36
VOIRIE	
Réaménagement de la Place de la Liberté – Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon	
RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE	
DÉLIBÉRATION N° 12 :	38
ECONOMIE	

Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

RAPPORTEUR : MME NATHALIE BRAMET-REYNAUD

DÉLIBÉRATION N° 13 : 39

MARCHES FORAINS

Création du marché de la Clairière

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

DÉLIBÉRATION N° 14 : 41

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 15 : 43

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à Aides Actions Internationales Pompiers

RAPPORTEUR : MME VALERIE BOULARD

DÉLIBÉRATION N° 16 : 45

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 17 : 46

VIE ASSOCIATIVE

Association Amitiés Européennes Bron Weingarten – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 18 : 47

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Tennis de Table -Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 19 : 48

VIE ASSOCIATIVE

Association Volley Bron Lyon Lumière – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 20 : 49

VIE ASSOCIATIVE

Association du Fort de Bron – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 21 : 51

VIE ASSOCIATIVE

Association Le Réveil des Classes – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 22 : 52

VIE ASSOCIATIVE

Multi Services Développement – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : MME SONIA GRANDSERRE

DÉLIBÉRATION N° 23 : 53

CULTURE

Société Bron Cinéma – Attribution de subvention pour l'édition 2025 du Festival Drôle d'Endroit pour des Rencontres

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 24 : 54

VIE ASSOCIATIVE

Association Arc Club de Bron – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 25 : 56

POLICE MUNICIPALE

Stérilisation et identification des chats errants – Convention avec 30 Millions d'Amis

RAPPORTEUR : MME SANDRINE BERTHET

DÉLIBÉRATION N° 26 : 57

FONCIER

Régularisation foncière de la parcelle B 3300 située rue Hélène Boucher

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

DÉLIBÉRATION N° 27 : 58

URBANISME

Secteur Genêts Kimmerling : avenants aux Conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) et à la Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO)

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

DÉLIBÉRATION N° 28 : 60

URBANISME

Convention de mission territorialisée avec le CAUE Rhône Métropole pour l'élaboration d'une charte pour la qualité du cadre de vie

RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

DÉLIBÉRATION N° 29 : 62

VIE DE LA COMMUNE

Adhésion au Cerema

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 30 : 64

HABITAT

Règlement de la Commission d'attribution des logements de la Commune de Bron

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 février 2025 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 13 février 2025 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Bien. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue au public, aux Brondillants venus très nombreux ce soir, et c'est très bien ainsi. En tout cas, soyez toutes et tous les bienvenus. Et nous allons ouvrir sans plus attendre cette nouvelle séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Roger MAZANA, M. Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA.

Membres présents par procuration :

M. René SIMILLON, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE, pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Fatih DEMIRAY, pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL
M. Djamel BOUABDALLAH, pouvoir à M. Roger MAZANA
Mme Nesrine MECHKAR, pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents :

M. Hervé THIBAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME
M. François-Xavier PÉNICAUD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Intervention de M. le Maire

Avant de commencer, je souhaiterais, au nom du Conseil Municipal, rendre hommage – certains d'entre vous l'ont bien connu, que ce soit dans ses activités sportives ou politiques – à M. Christian BOURGUIGNON, ancien élu de Bron, né le 27 juillet 1936 et malheureusement qui nous a quittés le 2 janvier dernier.

Il était très engagé dans le monde du sport, notamment à l'ASUL Bron où il a été entraîneur de saut à la perche jusqu'à récemment, en 2019.

Élu à Bron de 1977 à 2001, sous les mandatures de MM SOUSI, RAVEL, QUEYRANNE, BERNAIN et Mme GUILLEMOT, Conseiller municipal, puis Adjoint au sport, puis également délégué aux travaux et aux économies d'énergie, et enfin en charge de l'environnement, du cadre de vie, travaux, voiries, économies d'énergie, jusqu'en 2001. Donc je ne sais pas, dans vos rangs, s'il y a un mot, vous l'avez peut-être mieux connu que nous.

Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Christian a été élu pendant 24 ans. Même après, sur le mandat de 2001-2008, c'est lui qui représente encore la Ville au SIGERLY, il était vice-président du SIGERLY. Professeur d'éducation physique au collège Édouard Herriot, à l'époque, et après DTN adjoint d'athlétisme, donc une carrière. Donc moi, j'ai eu la chance de le connaître sur les 20 dernières années de sa vie où on buvait le café tous les mardis matin ensemble à Bron, même s'il n'habitait plus Bron, il revenait tous les mardis matin boire le café sur Bron au Daring. Donc, une pensée pour lui et pour ses proches.

Intervention de M. le Maire

Merci pour ce témoignage.

Également, permettez-moi d'avoir une pensée en notre nom à tous pour Mme Anne-Marie COMPARINI, qui a été une Présidente de Région ainsi qu'une Députée, et au-delà de ça, une femme exemplaire engagée dans la vie politique. Je sais que François-Xavier PÉNICAUD, qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui, avait préparé un petit mot puisqu'il l'a bien connue. Donc Stevens, je te laisse nous le dire.

Intervention de M. Stevens BOBI

Oui, merci beaucoup. Bonsoir à tous. Donc, je vais vous lire la lettre de François-Xavier PÉNICAUD, hommage à Mme COMPARINI.

« Chers collègues, chers Brondillants, si je ne suis pas physiquement parmi vous ce soir, c'est parce que j'enterrais ce jour, loin de Bron, dans les Yvelines, un être cher, un membre de ma famille et de mon sang.

Le 11 janvier dernier, c'est une membre de mon autre famille, celle de l'esprit, aux obsèques de laquelle j'assistais. Elle aussi m'était très chère. Anne-Marie COMPARINI était une très grande dame, une immense dame. Ma première campagne au sein de la famille centriste était aussi la dernière qu'elle mena en son nom, lors des législatives de 2007. Avec son suppléant d'alors, Bertrand JABOULEY, Anne-Marie COMPARINI a accueilli le jeune militant que j'étais avec ce regard qu'elle portait sur chacun de ses prochains. Un regard tendre, bienveillant, protecteur, confiant. Ce regard rieur et empathique nous manque déjà. Elle, qui avait été Conseillère régionale et élue locale 20 ans durant, Adjointe au Maire de Lyon, Raymond BARRE, dont elle était si proche, Présidente de la Région Rhône-Alpes, Députée, etc.

Elle ne se considérait jamais au-dessus des autres et se mettait toujours à la hauteur de celui qu'elle croisait. Et derrière son apparente fragilité, elle trouvait une force et une détermination alimentées par des convictions de fer, des convictions humanistes et démocrates. Ceux qui confondaient sa gentillesse avec une quelconque faiblesse ne mettaient pas longtemps à découvrir combien leur erreur était grande. Elle avait cette puissance que seules détiennent les âmes généreuses, une puissance avec laquelle elle semblait, à mes yeux, capable de déplacer le cours du Rhône, de la Saône ou l'alignement de nos montagnes alpines. Elle était inspirante. Elle assumait sa filiation avec la démocratie sociale, que certains appelaient "démocratie chrétienne", de Marc SANGNIER, d'Emmanuel MOUNIER et de Frédéric OZANAM.

Elle croyait profondément que l'engagement politique devait se faire avec la certitude qu'on y défend des intérêts qui nous dépassent, que nous sommes des maillons dans une chaîne de transmission de valeurs et du monde qui dépasse largement le temps et l'espace auxquels nous appartenons. L'accompagnement des plus jeunes, la solidarité générationnelle, l'éducation, la transmission, le compagnonnage, la lutte contre les dettes à nos successeurs, étaient de fait naturellement au cœur de son action. C'était aussi une femme d'une grande créativité et d'une volonté farouche de mettre le monde, sa région et sa ville qu'elle aimait tant, en mouvement, volontaire aux expérimentations audacieuses. On lui doit par exemple beaucoup, elle, la grande militante européenne, attachée aux figures de Robert SCHUMAN et de Simone VEIL, dans la mise en place de la dynamique des quatre moteurs de l'Europe. Cette initiative qui mettait en synergie la région Rhône-Alpes avec la région Lombardie, le Bade-Württemberg et la Catalogne dans les champs économiques, techniques, scientifiques et éducatifs. Je n'ai pas le temps de les développer ici, mais la compétitivité du continent européen doit beaucoup à cette initiative.

Bien sûr, Anne-Marie, c'est aussi des actes qui doivent nous parler aujourd'hui plus que jamais. Lorsqu'en 1998, elle refusa l'entente de la honte entre l'extrême droite et Charles MILLON. Des actes qui refusèrent la moindre compromission avec l'extrême droite. Des actes qui posèrent les jalons d'un dialogue large des acteurs de l'arc républicain, dans un temps où il paraissait baroque que des acteurs du centre, de la droite et de la gauche puissent se parler pour préserver l'essentiel.

Bien sûr, pour dialoguer et converger, il faut des initiateurs, mais il faut aussi des personnes capables d'accueillir cette ouverture au dialogue. Et je n'oublie pas l'attitude qui fut celle d'un ancien Maire de Bron, Jean-Jack QUEYRANNE, dans ce moment d'histoire que connut notre région. Si à partir de 2007, Anne-Marie se retira de la vie publique, elle n'en conserva pas moins un engagement citoyen structurant, acceptant humblement de siéger bénévolement au Conseil de développement du Grand Lyon, qu'elle présida jusqu'en 2021. Encore en 2022, bien qu'âgée de 75 ans et affaiblie, elle acceptera de s'engager dans la bataille des présidentielles, pour lesquelles les Lyonnais purent la revoir battre le pavé des marchés, telle qu'elle se voyait elle, une militante d'une cause qui la dépasse, d'une cause qui doit se mener en fraternité, des combats qui transcendent. »

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Juste, je vois que dans le public il y a deux personnes debout, il y a des chaises. Si vous voulez en prendre, ça serait peut-être plus confortable pour vous, non ? Si on peut faire passer, Stevens, une ou deux chaises. Ça serait quand même plus agréable que d'être debout. Bien.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Marie BRUNET.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Marie BRUNET, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 12 décembre 2024, qui a été communiqué aux conseillers.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

On va donc procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Procès-verbal validé.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 12 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Ensuite, compte rendu des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Monsieur le Maire.

Parmi l'ensemble des décisions de ce compte rendu, vous avez validé, le 23 décembre 2024, pour la création d'un poste de Police Municipale, le transfert de la Direction informatique, la passation d'un avenant au marché, lot 14 : électricité.

Cet avenant, d'un montant de 81 681 €, correspond à une augmentation de 41 % par rapport à la valeur initiale du marché. Le Code de la commande publique prévoit que la passation d'avenant ne peut modifier de manière substantielle l'économie d'un marché, ce qui n'est pas le cas de l'avenant que vous avez validé. La rupture du principe d'égalité vis-à-vis des entreprises vous expose au risque de rejet de cet acte par le contrôle de légalité de la préfecture.

Nous vous demandons de nous transmettre sans délai tous les documents liés à cet avenant, notamment le rapport qui en justifierait la passation. Merci.

Intervention de M. le Maire

Évelyne.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, merci Monsieur le Maire.

Monsieur MAZANA, en Commission je vous ai expliqué pourquoi nous avons proposé un avenant, d'ailleurs en Commission sur laquelle Madame BADIN, donc l'opposition, était présente.

Ce n'est pas une erreur de notre part, mais comme vous le savez, vous avez été Directeur de service technique, dans des travaux, quelquefois, on ne peut pas toujours tout penser. Donc, c'est la raison pour laquelle on a été obligés de mettre un avenant. Donc, on vous a passé en Commission d'appel d'offres. Il n'y a aucun secret, c'est très transparent. Mais on vous fournira le document, il n'y a pas de souci.

Intervention de M. Roger MAZANA

Ce n'est pas parce que vous nous avez dit qu'effectivement l'objet de l'avenant c'était un oubli, aussi légitime soit-il. De nos jours, je dirai, un avenant de 41% c'est quelque chose qui ne passe pas en matière de légalité de l'acte. Mon propos, il s'arrête là.

Intervention de M. le Maire

Merci, Monsieur MAZANA.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Je voudrais juste dire que le problème, je vous le rappelle, c'est l'onduleur qui n'avait pas été prévu parce qu'il n'était pas suffisant, puisqu'on pensait récupérer les onduleurs que nous avons déjà à la DSIT. Donc, quand vous êtes en travaux, vous ne pouvez pas non plus arrêter les travaux, refaire des Commissions d'appel d'offres et relancer un marché. C'est-à-dire qu'on aurait perdu quatre mois pour les travaux.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, on doit recruter un juriste, là, courant d'année. Je vous invite à poser votre candidature.

Donc, on prend acte de cette communication.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un référent déontologue pour les élus

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Je ne vais pas tout lire pour gagner du temps. L'an dernier, nous avons désigné le cabinet d'avocats Goutal, Alibert & Associés, domicilié à Paris, pour exercer la fonction de référent déontologue des élus de la Ville de Bron. En effet, l'expérience et les compétences de ce cabinet paraissent les plus pertinentes pour accomplir cette mission du fait de son expertise reconnue, notamment en matière d'éthique publique, depuis plus de cinq ans.

Ce soir, nous vous proposons de reconduire le contrat avec eux.

Et donc, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'externalisation pour une durée d'un an, soit jusqu'au 13 février 2026, de la fonction de référent déontologue des élus auprès du cabinet d'avocats Goutal, Alibert & Associés,
- **M'AUTORISER** à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Stevens.

Intervention de M. Stevens BOBI

Une simple question pour que vous puissiez nous rappeler le nombre d'interventions, donc ce qui a été facturé justement sur cette année. Merci.

Intervention de M. le Maire

En fait, pour répondre très franchement, il y a eu zéro puisque aucun élu ici n'a sollicité le référent.

Je ne peux donc que vous inviter toutes et tous à le solliciter dès qu'il y a le moindre doute.

Donc, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

ACTION EDUCATIVE

Modification du règlement des temps périscolaires

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Le règlement intérieur des activités périscolaires a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des activités proposées par la Ville et d'indiquer les droits et les obligations des familles.

Dans cette délibération, nous avons trois petites modifications que nous avons introduites qui nous obligent à refaire modifier et à faire voter ce règlement des temps périscolaires.

La première, et on en a parlé en commission, c'est l'introduction d'une nouvelle offre de restauration scolaire avec l'introduction de deux nouveaux menus.

La seconde, c'est une précision sur les modalités administratives, et notamment pour les enfants qui sont en garde alternée, avoir un ajustement tarifaire, c'est-à-dire que pour les parents qui sont simplement séparés, lorsqu'un des deux responsables légaux a déménagé hors de la commune, aujourd'hui il était facturé en tarif hors commune et demain on le tarifiera plutôt sur un quotient CAF, puisqu'il y a toujours un rattachement avec l'enfant qui est sur la commune.

Et puis enfin, une simplification sur les annulations de repas pour éviter notamment de gaspiller sur cette partie-là.

Donc en conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** ce nouveau règlement des temps périscolaires qui entrera en vigueur le 10 mars 2025,
- **ABROGER** la délibération n° 20220623DEL14 du Conseil Municipal du 23 juin 2022, adoptant le règlement des temps périscolaires.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Tarik.

Des interventions ? Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs.

La première des choses que nous tenons à relever sur cette délibération, c'est la méthode que vous employez. Vous avez adressé un courrier aux parents des enfants Brondillants pour les informer du contenu de ces délibérations le 17 janvier, presque un mois avant le Conseil. C'est dire la considération que vous avez pour ce Conseil Municipal et des votes qui s'y expriment.

Nous profitons toutefois de cette délibération pour nous exprimer sur l'alimentation des enfants, car c'est un sujet qui tient particulièrement à cœur des écologistes, et vous le savez bien. Tout d'abord, parce qu'on est dans un pays de la gastronomie et de la convivialité des repas, le goût et le plaisir de manger doivent être au rendez-vous, même à la cantine. Deuxièmement, parce que c'est un déterminant de santé majeur et l'enfant étant un être en développement, il nécessite une bonne alimentation pour grandir en pleine santé. Troisièmement, la restauration collective est un levier pour soutenir nos agriculteurs. Et enfin, parce que les choix de la restauration collective constituent des leviers importants pour lutter contre le changement climatique.

Pour 100 g de protéines de bœuf, 50 kg de gaz à effet de serre sont émis dans l'atmosphère. Si ces protéines proviennent du poulet, c'est 10 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre. Et si les protéines viennent des noix, par exemple, c'est 200 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre. Donc, pour une même quantité de protéines, on a des modes de production dont l'impact sur le climat est très différent. Bien sûr, ce n'est pas le seul impact à considérer, mais le changement climatique étant l'enjeu du siècle, il me semble important de s'en soucier de façon primordiale. Nous sommes donc pour favoriser le développement de plats et d'habitudes de consommation reposant sur des plats végétariens. Votre programme de 2020 comptait d'ailleurs la proposition d'un menu alternatif végétarien tous les jours dans toutes les cantines en respectant le principe de laïcité. Ici, vous proposez effectivement un menu alternatif dans les cantines, mais vous conviendrez que celui-ci n'est pas une alternative végétarienne puisque la formule « p'tits choux » comprend des menus avec poisson.

Nous vous épargnons le rappel des vaines polémiques de 2021 quand vos collègues se scandalisaient que la Ville de Lyon mette en place un menu sans viande par pragmatisme dans les crises sanitaires de l'époque. Mais nous vous donnons quand même quelques échos de notre voisine lyonnaise. Depuis la rentrée 2022, les écoliers lyonnais ont le choix entre prendre un menu « petit bouchon », deux repas à base de viande ou de poisson, deux repas végétariens à base de protéines végétales, d'œufs ou fromages par semaine, ou un menu « jeune pousse » 100 % végétarien, quatre repas à base d'œufs, protéines végétales et/ou fromage par semaine. Au moment de l'inscription à la restauration scolaire, les parents peuvent sélectionner l'un de ces menus. Avec l'option menu mixte, ils peuvent choisir des repas issus des deux menus. Les repas sont préparés dans la cuisine centrale de la Ville avec au moins 50 % de produits locaux et 65 % de produits bio en 2024-2025. Je cite Gautier CHAPUIS, l'Adjoint lyonnais en charge de ces sujets, parlant du travail partenarial mené avec les agriculteurs. Je l'ai entendu à la Fête de l'écologie à Villeurbanne en janvier : « on a mis en place une commission agricole qui suit le cahier des charges des cantines à Lyon, une commission qui se réunit très régulièrement tous les deux mois. Nous en sommes à travailler sur le coulis de tomates. Nous allons chercher pourcent par pourcent l'augmentation de la part de bio dans les assiettes des Lyonnais et auprès des agriculteurs et producteurs locaux. » Et sa plus grande satisfaction, un résultat de l'Observatoire du goût, 93,5 % des enfants sont satisfaits des recettes proposées. Voilà un aperçu du travail mené par les voisins lyonnais pour l'amélioration des repas servis dans les cantines.

Je reviens à Bron. Aujourd'hui, vous mettez en place des formules de menus avec ou sans viande. Nous voterons en faveur de cette proposition car elle correspond à une attente des familles et permettra probablement moins de gaspillage. Nous regrettons toutefois qu'il n'y ait pas d'offre 100 % végé et de souplesse entre les formules.

Nous en profitons pour vous demander de nous éclairer sur la part actuelle des produits locaux et des produits bio servis par le délégataire dans les assiettes des petits Bronillants qui déjeunent à la cantine.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. le Maire

Merci. Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Oui, je suis assez surpris sur certains éléments de votre intervention, Madame BADIN, mais on va tâcher de les expliquer.

Premièrement, on l'avait déjà évoqué ici, il y avait deux contraintes majeures pour une évolution de cette offre de restauration, c'était la ressource humaine et la place, le patrimoine bâti qu'on a aujourd'hui avec effectivement des contraintes logistiques. Ces problèmes ont été résolus en grande partie puisque sur la ressource humaine, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer, il y a eu un gros travail de déprécarisation du métier d'animateur qui a permis non seulement de mieux recruter, en quantité et en qualité, et puis sur le patrimoine bâti, un gros travail des services en termes d'agencement de mobilier, en termes de travail avec les agents pour pouvoir accueillir encore plus d'enfants pour répondre à ces éléments. Deuxièmement, puisque vous dites qu'on ne tient pas compte des parents, c'est en commission menus qu'on fait ces choix, et la commission menus est composée des parents d'élèves. Donc en fait, le choix simplement du nom des menus, je vous le donne, c'est les parents qui l'ont choisi, ce n'est pas la Ville qui a décidé les « p'tits choux », les « p'tits loups », moi j'adore les loups, j'adore les choux, mais c'est les parents qui ont fait ce choix. Donc, je suis un peu surpris sur la considération qu'on a avec les parents puisque, et vous l'avez rappelé vous-même, c'était aussi une demande des familles.

Vous l'aurez noté également, il n'y a pas d'augmentation tarifaire qui vient avec cette évolution. Je pense que c'est un point à aborder.

Et puis sur les éléments qu'on prend en compte sur le développement durable et l'environnement, plusieurs choses. Il y a un questionnaire de satisfaction qui est en cours par le prestataire dans toutes les écoles, dont je pourrai vous faire passer les résultats prochainement. Le développement également, puisqu'on réduit la part du plastique, des bacs gastronomiques au niveau des selfs, ce qui oblige notamment les agents à travailler différemment, mais ça permet également de réduire cette partie-là. Et on a un nouveau compost qui arrive à Pierre Cot notamment, et puis un certain nombre d'animations. Donc, si sur le fond, je peux partager certains éléments, il faut quand même le prendre en global, et encore une fois, ça répond à une demande des familles, et c'est les familles qui ont fait ce choix.

Intervention de M. le Maire

Merci Tarik. Et pour compléter, une fois par mois, avec Tarik et avec Sonia GRANDSERRE qui est élue en charge des affaires scolaires, nous allons déjeuner dans les cantines. Donc, on fait une école par mois avec les enfants, et ça nous permet de voir le bon fonctionnement des cantines.

Donc, Madame BADIN, je vous invite à venir avec nous, ou même les élus de l'opposition, si vous voulez venir, comme ça, ça vous permettrait de parler d'un sujet que vous pourrez connaître. Parce qu'honnêtement, Tarik vous l'a dit, tout ça, ça a été fait avec les parents. Les parents n'ont pas découvert ça dans un courrier il y a dix jours. On ne peut pas tout dire et son contraire parce que nous sommes dans l'opposition.

On va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

PERSONNEL

Création d'emplois temporaires d'agents recenseurs

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Donc, c'est une délibération qu'on va passer chaque année. Vous savez que le recensement est désormais partiel et chaque année l'INSEE décide de certains secteurs de la Ville qui font l'objet d'un recensement.

La Ville va mettre à disposition neuf agents recenseurs. L'année dernière, je ne sais pas si vous vous en souvenez, on avait revu leur rémunération de manière à s'assurer d'un bon niveau de qualité, et bien sûr nous privilégierons les Brondillants.

Et donc je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la création de neuf postes d'agents recenseurs contractuels et d'approuver les modalités de rémunération pour ceux-ci.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

FINANCES

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Ça va être un petit peu plus long que la précédente. Je vais essayer d'avoir toute votre attention. C'est un sujet important puisqu'on va parler effectivement du contexte dans lequel on va élaborer le budget 2025 de la Ville, parler du contexte politique global. On fera également un petit focus sur nos dépenses, sur l'investissement, sachant que le détail viendra plus tard au moment du budget prévisionnel qui sera présenté au Conseil Municipal d'avril. Je vous donnerai quelques chiffres clés mais je ne vais pas vous perdre dans les chiffres, promis, pour ce budget 2025. Et puis faire une petite mise en perspective.

Alors, le contexte d'élaboration de ce budget, je pense que tout le monde est au courant, je ne vais pas développer, il est incertain, c'est pour ça que j'ai mis notre belle église de Bron qui est dans le brouillard. Parce qu'on était un petit peu dans le brouillard et c'est aussi pour ça qu'on a décalé cet exercice, que nous faisons d'habitude en décembre, au mois de février, espérant avoir une visibilité un peu plus importante de la part de l'État. Et c'est le cas puisque le budget de la France a été voté hier. Juste pour tout le monde et notamment pour le public, on passe d'un impact du projet de budget au mois d'octobre-novembre qui était de l'ordre de 2 millions d'euros pour la Ville de Bron, donc c'est 2 millions à ramener sur l'épargne globale de la Ville, et donc c'était très très significatif et très handicapant pour nos projets d'investissement, pour ne pas dire très simplement catastrophique, à une fourchette beaucoup plus basse entre 500 et 600 000 €, on n'est pas encore fixés sur tous les points. Ça, c'est le premier point de contexte que je voulais vous partager.

Le deuxième, c'est que si effectivement l'inflation se tasse, cependant les niveaux de prix restent élevés et la croissance également reste faible. Or, cette croissance tire notamment l'activité économique, et particulièrement pour notre commune ce qu'on appelle les droits de mutation, et donc c'est le dynamisme du marché de l'immobilier qui, vous le savez, est aussi un petit peu en berne, qu'on doit prendre en compte comme étant faiblement dynamique cette année.

Également dans le contexte, on a la dette française, c'est la planche à billets, plus vous mettez de monnaie dans une économie, plus vous avez un risque de taux élevés, justement pour ralentir l'inflation. Et donc, on a aussi des taux qui sont élevés, même s'ils sont tendanciuellement à la baisse. Et donc, c'est très impactant pour les collectivités qui, comme nous, investissent. Donc ça, ça veut dire qu'il faut être prudent. L'ensemble de ces éléments est une invitation à la prudence. Et je voudrais souligner qu'un certain nombre de décisions qu'on a pu prendre en début de mandat sont structurantes aujourd'hui puisque ça permet de générer des économies de fonctionnement non négligeables, et on bénéficie à plein de ces mesures d'économies qui ont été prises. Donc en conclusion, l'impact des décisions de l'État sur notre budget sera de l'ordre de 500 à 800 000 €. C'était le point que je voulais vous partager.

Sur les dépenses, je pense qu'il y a un chiffre à retenir c'est que les dépenses générales de la Ville n'augmenteront que de 0,4 %. C'est-à-dire que, globalement, elles sont stables par rapport au budget présenté l'année prochaine. Ça, ça signifie que le souci qu'on a eu depuis le début du mandat de bonne gestion des deniers publics paie ses fruits et on en récolte les bénéfices aujourd'hui. La masse salariale augmentera de 2,6 %, c'est à peu près l'inflation qui est prévue en France. Et juste, je me permets de préciser que s'il n'y avait pas eu l'impact, notamment de l'augmentation des cotisations retraite pour les fonctionnaires, eh bien l'augmentation ne serait que de 1 %. Donc là aussi, on a un phénomène exogène non négligeable sur cette catégorie de dépenses. Et puis bien sûr, on continuera comme on l'a fait depuis le début du mandat, notamment avec le passage à la LED de quasiment un luminaire sur deux, de faire des économies d'énergie et également l'autoproduction photovoltaïque sur nos bâtiments publics, la mairie aujourd'hui, demain l'école Badinter et puis également la future crèche.

Troisième point, la priorité à l'investissement. Ça, je pense que c'est l'ADN et le cap de ce mandat sur des investissements d'avenir. Alors, notre table a quatre pieds, et ils sont solides. D'abord, l'éducation avec 11,3 millions et notamment la livraison de l'école Elisabeth et Robert Badinter que vous avez en photo dans le cadre du chantier actuel. Je détaillerai bien sûr les autres équipements qui seront concernés par ces nouveaux crédits d'investissement lors du budget prévisionnel. L'environnement, le social et la santé pour 2,2 millions d'euros avec notamment le début des travaux Place de la Liberté, le lancement de la nouvelle crèche, un schéma développement

durable pour l'optimisation énergétique de nos bâtiments. La sécurité toujours avec la fin des travaux du poste de Police Municipale. Et puis, bien sûr, on va continuer de payer nos 33 policiers municipaux et agents de CSU qui sont présents sur le terrain au quotidien. Et puis le dernier point, le dernier pied de la table, c'est le lancement de la rénovation du quartier de Parilly, avec un demi-million d'euros qui sera mandaté dès ce projet de budget pour le pôle d'équipement public qui pèsera pour 35 millions d'euros sur cinq à six ans. C'est quelque chose de très important qui va être mis en œuvre et qui devient concret. Cette constance et cette rigueur sur la gestion des deniers publics permettent de maintenir un cap constant sur les investissements sans à-coup. Cela permet d'être efficace. Je crois vraiment en matière politique à l'importance de la constance et à l'absence d'excès.

Alors justement, pour mettre les choses en perspective, j'ai fait ce petit graphique avec l'ensemble des inscriptions de nouveaux crédits. Donc, c'est vraiment ce qui va aller sur les équipements, puisque quand on parle d'investissement, on y met également la dette, le remboursement de la dette donc du capital, c'est un investissement. Donc, on aura 19,1 millions de nouveaux crédits d'investissement, et donc vous avez la dynamique depuis 2020. 2020 : 8,5 millions d'euros, 2024 : 20,6 millions, et 19 millions en 2025. Vous avez deux traits également, c'était la moyenne du précédent mandat : 6 millions, et la moyenne de ce mandat : pas loin de 14 millions. Donc en moyenne, on investira sur ce mandat deux fois plus que sur le précédent mandat, et cela sans augmenter les impôts.

Juste pour donner une précision et notamment pour le public, comment est-ce qu'on finance cela ? Globalement, pour 60 % de ce volume d'investissement sur le mandat, c'est de l'autofinancement direct et indirect. C'est-à-dire c'est l'épargne générée par la collectivité d'une part, et d'autre part le FCTVA et les diverses subventions d'équipements qu'on peut toucher. Donc, sur 100 % d'investissement, seuls 40 % de cet investissement sont financés par l'emprunt, donc plus de la moitié est financée et autofinancée par la collectivité. Et comme je le dis souvent, et vous l'attendiez bien sûr, s'endetter pour un bien durable, c'est bien.

Alors, je repasse aux quelques grands chiffres et, promis, c'est le seul moment où on va parler de chiffres, sur les équilibres du projet de budget avec les recettes. Donc globalement, nos recettes seront en augmentation de 2,1 %. Pas d'augmentation des taux d'impôt communaux, s'il y a une augmentation sur les fiches d'impôt c'est lié à l'inflation et c'est un mécanisme d'État, c'est prévu par la loi. On escompte également une stabilité des droits de mutation en termes de fiscalité, ainsi que des produits des services. Si la fiscalité augmente, c'est également qu'il y a une dynamique foncière à Bron avec la création et l'arrivée de nouveaux logements qui sont fiscalisés, ce qui explique également l'augmentation de nos recettes. Et puis effectivement, on a une stabilité de la dotation métropolitaine. Donc ça, c'est un sujet qui sera peut-être à voir par la suite sur la gouvernance puisqu'on est une ville en croissance, et du coup, effectivement, il faudrait pouvoir peut-être mieux accompagner les villes en croissance. Mais ça, c'est un sujet de gouvernance plus global.

Sur les dépenses maintenant, comme je le disais en introduction, nos dépenses sont stables, + 0,4 % au total avec 47,4 millions de dépenses. A gauche, je vous ai remis les recettes, 51,3 millions de dépenses qui augmentent de 2,1 %. Et donc, si vous faites la différence entre les deux, vous arrivez à l'épargne prévisionnelle. Cette épargne est en hausse de 28 % par rapport au précédent budget. Elle augmente très très significativement. Pourquoi elle augmente ? Tout simplement puisqu'on a réussi à contenir nos dépenses et que nos recettes augmentent légèrement. Et ça, c'est la clé de voûte pour un investissement durable de haut niveau dans la durée.

Juste une petite mise en perspective également, un petit coup de rétroviseur. Je vous ai mis ici le réalisé puisque là je vous parle de prévision, là je vous parle de réalisé. En 2018, le résultat de la Ville était de 5,8 millions d'euros. En 2024, c'est un scoop puisque c'est sorti des presses il y a quelques jours, il sera de 6,5 millions d'euros. Donc, la capacité d'autofinancement de la Ville entre 2018, et je vous ai mis un point d'étape en 2020, sachant qu'en 2021-2022-2023 elle était équivalente à 2020, c'est pour ça que j'en ai mis qu'un, elle augmente. Elle augmente et d'une manière significative puisque ça fait plus de 700 000 € de capacité d'autofinancement en plus. Donc, ça fait 13 % par rapport à l'année 2021. Et donc ça, c'est aussi le fruit de la stratégie des petits pas, des réorganisations, des décisions qui ont été prises en début de mandat. Et donc, ce que je voulais vous dire, c'est qu'on récolte au fil de l'eau les fruits de cette gestion constante et pragmatique, puisque ce bénéfice permet de financer l'investissement, et donc, un haut niveau d'investissement, je vous l'ai dit tout à l'heure, deux fois plus en moyenne que sur le précédent mandat. Et du coup, bien oui, la Ville est bien gérée. Vous imaginez bien que je n'allais pas vous dire le contraire.

Alors, pour conclure, sur quatre points, parce qu'être bien gérée, c'est pas une finalité. Être bien gérée, ça permet de réaliser les investissements et de délivrer les services aux Brondillants dont ils ont besoin. C'est pas une finalité pour nous d'être bien gérée, mais ça permet de faire ce qui est nécessaire pour que la collectivité fonctionne bien. Donc, premièrement, les investissements, on est autour de 20 millions d'euros pour la deuxième année consécutive. Donc, c'est massif. Deuxième point à retenir, c'est le lancement du projet de rénovation urbaine à

Parilly avec, je vous l'ai dit, un demi-million mandaté pour ce budget, avec notamment toute la partie études. Le troisième point, c'est l'amélioration de notre épargne en hausse de 28 %.

Un petit mot à ce moment-là également sur la dette. Notre dette va augmenter, mais elle augmente proportionnellement à notre capacité à nous désendetter puisque, si notre dette augmente, notre capacité à nous désendetter augmente. Donc ça marche, ça se suit. C'est aussi pour ça qu'il faut améliorer l'épargne de la collectivité. Et puis, vous le savez, je le dis toujours, donc je ne veux pas faire de déception, il y a deux dettes, il y a la dette qui est cachée dans nos bâtiments, et notamment les travaux qu'on n'a pas faits il y a 10, 15 ou 20 ans, qui, quand on les réalise aujourd'hui, coûtent plus cher. Pourquoi ça coûte plus cher ? Parce qu'il y a 10 ans, on empruntait à 0 %, maintenant on emprunte plutôt à 3, voire 4 %. Premier point. Et puis, ce qu'on payait 100, aujourd'hui ça coûte à peu près 140 ou 150, en pourcent. Donc, il y a un vrai impact des travaux qui ne sont pas faits en temps et en heure. Et du coup, sur la dette, pour terminer, on pourra se désendetter. Donc, si on devait du jour au lendemain rembourser 100 % de notre dette, on le ferait en 3 ans et demi. Les ratios nationaux sont plutôt pour une ville de notre strate autour de 6 ans en moyenne, et le seuil d'alerte est plutôt autour de 7 à 8 ans. Vous voyez, on est bien en deçà à la fois de la moyenne des villes françaises comparables d'une part, et des seuils d'alerte.

Donc, pour terminer cette présentation, avant de passer au débat, je voulais juste vous dire qu'effectivement cette bonne gestion est au service d'une ambition, c'est pas une finalité en soi. Elle est au service des Brondillants, des réalisations de chacun de mes collègues dans leur domaine respectif. Elle est au service du cap qui nous a été confié par Monsieur le Maire, et donc ce cap on le garde à fond jusqu'à la fin du mandat. Et ça aussi c'est un point important, ce n'est pas parce qu'on est plutôt sur la fin du mandat qu'on ne continue pas à investir et à s'investir à fond.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Intervention de M. le Maire

Marc, tu as vu la chance que tu as, moi je n'ai jamais été applaudi.

En tout cas, merci Marc pour cette présentation, j'espère qu'elle a été claire. L'idée c'était vraiment de la rendre accessible à tous.

Permettez-moi aussi, à travers Marc, de remercier l'ensemble des services qui évidemment contribuent à porter cette ambition et à réaliser tous les projets. Donc ces applaudissements, Marc, on les partage aux services.

Bon, maintenant que tu nous as dit que la Ville était bien gérée, l'opposition va nous dire qu'elle est mal gérée. Donc, qui veut intervenir ? Attendez, je prends dans l'ordre : Monsieur COURT, Madame MOREL.

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Merci. Chers collègues.

Vous l'avez indiqué, la projection financière est rendue difficile par les incertitudes politiques, l'instabilité gouvernementale et internationale. Nous sommes en tout cas certains de l'application des réductions budgétaires et du coût élevé de l'emprunt.

Ce contexte morose n'empêche pas la majorité de poursuivre vaillamment sa politique d'investissement. Vous mentionnez dans le rapport d'orientation budgétaire 19 millions d'euros, quasiment 20 millions d'euros d'investissement, et non pas d'ailleurs 16 millions comme j'ai cru le lire dans le Bronjour, ce qui paraît particulièrement massif comme vous le dites. Bien que notre capacité de financement de la dette ne soit pas pour l'instant alarmante, le fort investissement d'aujourd'hui ne doit pas condamner notre capacité future à investir, et donc de mener les grands projets qui deviendront nécessaires pour la Ville de Bron.

La majorité se targue chaque année de l'absence d'augmentation de taxes communales. Dans ce contexte de

tension budgétaire, est-ce que c'est la seule manière d'aborder le sujet ? Comme nos collègues du PS l'ont rappelé l'an dernier, l'impôt est un outil de régulation et de répartition de l'effort de contribution pour chacun, c'est un outil de solidarité, de cohésion sociale. D'ailleurs, le gouvernement Bayrou auquel participe votre famille politique a fait part de sa volonté de mettre en place une contribution fiscale pour les revenus les plus aisés, dans une volonté de redistribution de la richesse. A ce sujet, une étude récente de l'INSEE précise que les plus pauvres sont devenus ces dernières années encore plus pauvres, quand les plus riches sont encore plus riches. Nous pensons que le principe de contribution, de redistribution est important et doit aussi s'appliquer pour notre Ville.

Parmi les orientations du budget, la rénovation des bâtiments doit être poursuivie au fil de l'eau, comme cela a été réalisé par les équipes municipales précédentes. Nous sommes favorables à la création d'un schéma directeur pour mieux définir la prospective énergétique. Il permettra de mieux calibrer et échelonner l'effort d'investissement en fonction du contexte budgétaire. La rénovation des bâtiments permet des économies d'énergie et dans le contexte international, la maîtriser apporte une sécurité financière pour la Ville. Nous aimerions que notre Maire défende la même position dans son groupe politique, au-delà du périmètre municipal, alors que le gouvernement réduit ces mêmes financements, tels que le dispositif 'Ma PrimeRénov' qui perdra un milliard d'euros en 2025.

Concernant les orientations relatives à la politique culturelle, la majorité organise régulièrement des événements associés à une forte communication. Nous plaçons pour que soit financée en complément une offre plus conséquente d'actions favorisant l'accès à la culture pour tous, qui soit élaborée par les acteurs locaux qui maîtrisent ce sujet et interviennent régulièrement auprès de ce public, comme la MJC et les centres sociaux.

Enfin, vous soulignez l'effort que doit réaliser la Ville de Bron pour répondre aux mesures de diminution du budget national. Le gouvernement Barnier, de votre famille politique, avait en effet prévu une loi de finances qui impacterait pour 2 millions d'euros le budget municipal. Cette baisse du budget aurait imposé une baisse de 3 % du budget, ce qui fait curieusement écho à l'effort financier demandé dès 2020 aux structures associatives de Bron. Nous avons noté que la mise en place des critères d'attribution des subventions a permis d'objectiver davantage le financement des associations et nous plaçons pour une implication à long terme de la Ville qui sécurise les acteurs associatifs.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Madame MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci. Bonsoir Mesdames, Messieurs.

Alors, merci pour votre intervention, Monsieur COURT, et d'avoir rappelé effectivement nos interventions de l'an dernier. Cette année, je ne vais pas parler des impôts.

Je voudrais revenir d'abord sur les vœux qu'on n'a pas eus en début d'année. Monsieur le Maire, vous avez argumenté ça à grand renfort de communiqués de presse et d'interviews, en arguant que la Ville avait économisé 20 000 €. Alors, je voudrais revenir du coup sur les derniers vœux qu'on a pu vivre avec les Brondillants, c'étaient les vœux 2024. Je ne sais pas s'il y avait du monde aux vœux 2024, en tout cas s'il y avait des Brondillants, parce que c'était le grand show, sous des airs de meeting LR, parce que non seulement, Monsieur le Maire, vous avez pris le temps dans votre discours de saluer tous vos collègues, mais en plus, dans la salle, les habitués étaient peu nombreux et on ne reconnaissait pas beaucoup de Brondillants. Donc en 2024, c'était le grand raout, spectacle, meeting entre amis, tout cela aux frais du contribuable Brondillant, et en 2025, rien du tout. Nous nous permettons de souligner le manque cruel de cohérence dans votre politique. Des vœux sobres, réunissant les Brondillants dans un moment simple et convivial, auraient été appréciés, surtout par nos associations qui connaissent des années difficiles.

J'en viens maintenant à ce rapport d'orientation budgétaire. Quand on se remémore vos critiques avant 2020, pour les élus de la majorité qui étaient dans l'opposition au dernier mandat, dont vous faites partie, Monsieur l'Adjoint aux finances, les critiques que vous nous faisiez étaient principalement qu'on ne faisait pas assez d'économies sur le fonctionnement, que les RH et la communication coûtaient trop cher – oui, c'est cocasse quand on voit les grands renforts de communication qu'on a aujourd'hui partout, de notre majorité – et que nos événements

coûtaient trop cher. Eh bien, vous, vous ne dégagez pas de marge sur le fonctionnement, si, vous avez un petit peu ponctionné quand même les associations, il faut le noter, mon collègue l'a rappelé, et votre budget vous l'équilibrez. Comment ? Eh bien grâce à l'emprunt, encore une fois, des emprunts qui causent une envolée des indicateurs de la dette, c'est écrit noir sur blanc page 21 du rapport. Et là, je parle d'une vraie dette, pas des mensonges lus dans le Bronjour qui accusent l'ancienne majorité d'avoir laissé une dette cachée. Je crois qu'il faut faire attention aux termes qu'on emploie quand on parle de dette cachée. La com' c'est bien, mais ça a ses limites. Quand on vire dans le mensonger, c'est que vous les avez atteintes. Le bulletin municipal est financé avec l'argent des Brondillants, de tous les Brondillants. N'en faites pas un tract des Républicains, utilisez les bons mots s'il vous plaît, je pense que les citoyens le méritent.

Une dette, pour que tout le monde le comprenne – et je suis désolée, je m'adresse au public à qui on tourne le dos parce qu'on est installés comme ça depuis le début du mandat, j'en suis vraiment confuse – c'est comme dans nos foyers, en emprunte et en contrepartie on rembourse chaque mois avec des intérêts, voire chaque année, voire plusieurs intérêts de plusieurs dettes à la fois. Parce qu'investir c'est bien, c'est nécessaire, bien évidemment, mais il faut le faire sans impasser l'avenir, en prenant en compte les dix, les vingt prochaines années. Parce qu'un nouveau bâtiment livré, ce sont des frais de fonctionnement nouveaux qui s'ajoutent chaque année pour le sécuriser, le nettoyer, l'entretenir, le faire fonctionner. Le prochain ou la prochaine Maire aura donc un tout petit levier d'actions, car toutes ces dépenses sont déjà engagées. A se demander, en fait, si vous avez vraiment envie de continuer, vu la situation financière que vous allez laisser.

Je conclurai mon intervention par un petit rappel anniversaire, puisque le 11 février, donc il y a deux jours, nous avons fêté les 20 ans d'une loi, les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi visait, dans son volet principal, à rendre accessibles les établissements recevant du public, quel que soit le handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. Parce qu'on ne se rend pas forcément compte que l'inaccessibilité crée des discriminations et qu'elle peut aussi être la cause de ségrégation. Avoir un bâtiment accessible c'est un droit fondamental, mais c'est parfois vu comme quelque chose de secondaire. Alors, vous avez fait un petit zoom sur cette thématique dans le dernier bulletin municipal, on apprend, et c'est très bien, je vous regarde Monsieur l'Adjoint éducation, que l'école Badinter aux Genêts aura une classe externalisée d'un IME. C'est ce qui se développe en effet en ce moment, et c'est très bien que Bron participe à ce mouvement-là. On en est très fiers. En revanche, pour le reste, à part citer tout ce qui fonctionne depuis des années, si, vous avez créé un logo, on a un beau logo, ok, mais l'ascenseur prévu à l'Ad'AP, l'agenda d'accessibilité qui prévoit les dépenses liées à l'accessibilité de nos bâtiments sur plusieurs années, pour la Maison des Sociétés, cet ascenseur qui devait être fait en 2024 comme bon nombre d'investissements, a été reporté. C'est ce qui justifie aussi des chiffres parfois fabuleux, c'est qu'il y a beaucoup d'investissements importants qui ont été reportés de 2024 à 2025. Enfin, il est question dans cet article d'une commission extra-municipale pour l'accessibilité. Est-ce que vous pouvez nous dire quand elle s'est réunie depuis le mois d'octobre 2021, date à laquelle votre premier Directeur de cabinet, Monsieur le Maire, nous a annoncé qu'on avait un siège, un par groupe de l'opposition. En fait, depuis octobre 2021, sauf erreur de notre part, on a vérifié, mais on est preneurs, on n'a jamais été invités. Alors, est-ce que cette commission s'est réunie sans nous inviter, ou est-ce qu'elle ne s'est jamais réunie ? Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci.

Quelques réponses rapides. Monsieur COURT, effectivement, l'impôt c'est magique mais on est dans un pays où on a un taux de prélèvement obligatoire le plus élevé d'Europe. Et pourtant, ça ne marche pas. Pourtant, il y a plus de pauvres. Et pourtant, il y a des services publics qui sont en grande difficulté, l'hôpital, la police, la justice. Donc, peut-être qu'à un moment il faut se poser la question du dispositif. Est-ce qu'il faut toujours plus d'impôts et plus de contraintes ? Est-ce qu'il faut toujours plus de règles ? Ou est-ce qu'il faut revoir peut-être un peu le système ? Puisque là, on a la preuve sous les yeux que c'est un petit peu compliqué. Donc ça, premier point. Ensuite, sur les associations, vous avez fait la réponse vous-même puisque effectivement la redistribution est plus juste. Et puis, je rappelle que le rapport que l'on a eu en début de mandat de la Chambre Régionale des Comptes nous disait que c'était une situation qui était un petit peu hors de contrôle et surtout qu'on ne savait pas ce qu'on

donnait à qui, etc., bref, que c'était un peu la foire. Donc, on a mis de l'ordre là-dedans. Et je pense que c'est une bonne chose de donner à chacun ce dont il a besoin et non pas forcément ce qu'il avait l'année précédente.

Madame MOREL, non, je me souviens très bien de mes interventions, je disais justement qu'il y avait un déficit structurel et chronique d'investissement, que c'étaient des budgets – je me souviens très bien, je regarde mes anciens collègues – pères, qui étaient présentés. Souvenez-vous, ça avait fait une bronca, Stéphane s'en souvient. Non, je n'ai jamais dit que la Ville n'était pas bien gérée ou qu'elle ne dépensait pas bien, etc., c'était vraiment ce déficit d'investissement qui a été souligné. Et je peux vous dire qu'effectivement, on a bien trouvé cette dette cachée, je maintiens, qui n'est pas dans les livres comptables mais qui est dans les bâtiments. Et qu'on le veuille ou non, ça coûte plus cher de réhabiliter un bâtiment en 2025 que ça n'aurait coûté de le faire en 2014 ou en 2020. Ça, c'est un fait objectivable. Et enfin, effectivement je viens d'expliquer qu'on autofinance 60 % de l'investissement, 40 % c'est le recours à l'emprunt. L'emprunt a une vertu très simple parce que j'emprunte aujourd'hui, mais les Brondillants qui demain vont habiter la commune, par leur impôt vont rembourser également cet emprunt. Donc finalement, ils vont également financer ce bâtiment et ce service dont ils n'étaient pas à l'origine quand ils sont arrivés. Donc, c'est quelque chose qui est plutôt juste puisque ça permet de financer un bien dans le temps. Et donc, ça permet d'associer tous les habitants qui vont résider à Bron au financement de ces infrastructures qui sont ouvertes à l'ensemble de la population. Donc non, l'emprunt n'est pas un problème. D'autant que, je l'ai expliqué, mais je le redis pour tout le monde, on est capables de se désendetter en 3 ans et demi, quand la moyenne des autres communes c'est plutôt 6 ans et demi, les communes de notre strate, j'entends, et quand le seuil d'alerte est à 8 ans. Donc, je cherche le problème et je ne le vois pas.

Intervention de M. le Maire

Bien. Martine, Pascal.

Martine, sur la partie handicap.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Oui, effectivement, j'aurais souhaité quand même souligner, vous négligez un petit peu la création de ce logo, j'en suis bien désolée parce que je crois que ce logo montre surtout notre engagement face à tous les handicaps. Effectivement, on n'a pas souhaité avoir une multiplicité de logos sur nos établissements recevant du public, voire sur les vitrines de nos commerçants, mais nous avons voulu montrer, par ce logo unique, notre engagement pour tous les handicaps sans cloisonner les types de handicap.

En ce qui concerne les CEMA, on a des CEMA tous les ans, voire deux fois par an. Je suis désolée si vous n'avez pas été conviés et je vais remédier à cela, mais nous avons depuis 2020 une commission extra-municipale d'accessibilité tous les ans, voire tous les deux ans. À cette CEMA sont conviées toutes les associations, absolument toutes les associations en faveur du handicap, elles sont toutes présentes. On a malgré tout mis aussi Handibron tous les ans, qui réunit de plus en plus d'associations. On est au niveau de notre mairie très soucieux de la formation pour l'accueil de tous les types de handicap. On a favorisé aussi l'accessibilité pour nos aires de jeu, et pour nos bâtiments, nous faisons venir régulièrement les représentants des associations des structures handicapées pour avoir leur avis et éviter le plus possible des oublis. L'école Badinter, c'est vrai que c'est une grande nouveauté puisque c'est même une expérience unique en France, modèle en France, nous avons modifié effectivement l'accès en disant que ce n'est pas l'école pour tous, mais c'est tous à l'école, et nous travaillons en étroite collaboration avec l'Education Nationale sur ce projet qui est très novateur. Je pense que mon collègue peut-être, Monsieur EZ ZAJJARI, vous en reparlera plus longuement.

Donc, c'est vrai que, malgré tout, je pense qu'au niveau du handicap, nous sommes très très investis, et on souhaite encore être plus investis jusqu'à la fin de ce mandat. Le handicap est pour nous quelque chose de très important.

Intervention de M. le Maire

Juste pour compléter Martine, l'ascenseur à la Maison des Sociétés qui, effectivement, comme vous l'avez dit, est attendu depuis des années et des années, sera bien fait cette année. On a eu un an de retard, mais il sera bien fait, alors qu'il aurait dû être fait depuis des années. Mais merci pour le rappel. Et puis également, on vient de me confirmer qu'il y a bien un représentant de l'opposition qui est convié au CEMA, en l'occurrence Madame MECHKAR. Donc, mettez-vous d'accord entre vous, mais il y a bien une représentation.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Monsieur SIMON m'avait confirmé qu'on avait un représentant par groupe, Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire

Oui, parce qu'à l'époque, vous étiez un seul groupe. Après, suite à vos divisions... On réglera ça, honnêtement, s'il n'y a que ça qui ne va pas.

Monsieur MIRALLES.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Moi, je voulais répondre à Monsieur COURT, qui a fait une petite attaque sur la culture à Bron. Je trouve qu'on collabore parfaitement avec toutes les structures existantes. Enfin, ça se passe plutôt bien. Je suis fier de ce qui se passe. Je suis en particulier assez fier de ce qui se passe au cinéma notamment, parce que je pense qu'on collabore parfaitement avec eux. Ils sont à l'écoute et je trouve ça très bien. On a mis en place de nombreux projets. Vous avez parlé de culture pour tout le monde, ben je crois que, qu'il s'agisse de Mission possible ou des pique-niques, tous les nouveaux projets qui sont arrivés dans la Ville sont accessibles à tous. Après, vous dites qu'on ne travaille pas avec certains acteurs, j'espère que ce n'est pas ceux que j'ai rencontrés hier pour la liquidation de la Fête du Livre, parce que là, franchement, j'aurais de la peine.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal.

Oui, Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rajouter également, sur le handicap, que nous avons favorisé l'accès au handicap au niveau de certains sportifs, quand les clubs nous l'ont demandé et qu'ils souhaitaient mettre en place des sections handisport en leur permettant d'accéder à de nouveaux créneaux.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci à tous. Quelques petits mots de rajout.

Déjà, Madame MOREL, pour ce qui est de la communication, c'est vrai que quasiment à chaque fois, lors de vos tribunes dans le Bronjour, vous nous attaquez sur le fait qu'on explose le budget de communication. Deux choses. Premièrement, pour votre information, on peut vous le mettre à disposition, le budget communication de la Ville a baissé depuis 2020. Donc, il faut arrêter de dire qu'il a augmenté. Et parallèlement à ça, je vous invite toutes et tous, je ne sais plus dans quel magazine c'était, je ne sais plus si c'est Lyon Capitale ou Lyon Mag de la semaine dernière ou du mois dernier, qui nous apprend quoi ? Qui nous apprend que la Chambre Régionale des Comptes, parce que vous prenez souvent la Ville de Lyon et vos collègues écologistes lyonnais comme des modèles, ils ont été épinglés par la Chambre Régionale des Comptes, justement, parce que leur budget com' a explosé. Donc, je pense qu'il faut que chacun puisse balayer devant sa porte. Et vous me reprochez également, lors de la cérémonie des vœux de l'an dernier, d'avoir cité le nom de mes collègues. C'est simplement ce qu'on appelle le protocole.

Autre chose. Pour compéter par rapport à ce qu'a dit Marc, quand même rappeler, je le dis régulièrement mais c'est important de le rappeler et que le public ici puisse également l'entendre, nous sommes dans un mandat qui sort de

l'ordinaire. Nous avons successivement dû gérer l'imprévu, mais c'est notre rôle aussi, de la crise de la Covid au tout début du mandat, 2020-2021, rappelez-vous. Ensuite, il y a eu cette malheureuse guerre en Ukraine qui a fait exploser notamment le coût des matières premières et le coût des fluides. Vous avez tous été victimes de cela aussi en voyant vos factures d'électricité et de gaz exploser. Nous, en tant que collectivité, ça nous a un peu, entre guillemets, un peu beaucoup alourdi la facture. Nous avons eu aussi à gérer, et je le dis à chaque fois, bien que ce soit légitime, la hausse du point d'indice des fonctionnaires, ce qui a fait automatiquement augmenter considérablement la masse salariale et donc le budget fonctionnement de la Ville. Et puis également, comme tu l'as dit Marc, les dernières mesures de l'État qui font payer en grande partie aux collectivités, ou en tout cas certaines collectivités, notamment celles qui sont bien gérées, le fait que pendant des années ils ont brûlé la caisse au niveau de l'État.

Donc, malgré tout ça, on a un budget qui effectivement est équilibré, qui permet d'investir massivement pour aujourd'hui et pour demain. Et vous parlez, Madame MOREL, de mon successeur. Je vous rassure, je ne vais pas être maire pendant 40 ans, mais au moins le prochain Maire de Bron aura des écoles qui auront été rénovées, aura un quartier de Parilly totalement rénové avec une vraie mixité, des bâtiments publics également, on va dire, énergétiquement modernes. Bref, tout ce qui n'a pas été fait, en tout cas durant des années, on l'a fait.

Et effectivement, pour que ce soit simple à comprendre, lorsque nous sommes arrivés en 2020, effectivement, il y avait un niveau de dette qui était très bas, mais il était anormalement bas. Il était très bas puisque tout ce qui aurait dû être fait, je pense notamment ici, vous avez certainement des enfants ou des petits-enfants dans les écoles de la Ville, à la très grande majorité des écoles qui était dans un état catastrophique. On a dû également construire une école dans un quartier aux Genêts, tu l'as dit, l'école Badinter, parce qu'il y a le nouveau quartier de La Clairière, mais l'école était sous-dimensionnée. Il y a tout un tas de choses qui, si elles n'avaient pas été faites, vous auriez été la première, Madame MOREL, à dire qu'on ne prend pas nos responsabilités. Le tout, également, dans un contexte où nous avons respecté notre engagement qui était de ne pas augmenter les impôts.

Je crois que c'est la première fois que je prends aussi souvent l'exemple de Lyon, mais vos amis Lyonnais et même vos amis Villeurbannais ont augmenté les impôts. Nous, on ne l'a pas fait. Alors, Monsieur COURT, si j'ai bien compris, vous reprochez à l'équipe municipale de ne pas avoir augmenté les impôts. Mes amis qui sont dans l'opposition à Lyon et à Villeurbanne reprochent le contraire, ils reprochent aux collectivités de les avoir augmentés. Vous, vous nous reprochez de ne pas les avoir augmentés. Deux façons de voir les choses.

Donc effectivement, oui, la dette à la fin du mandat sera plus importante que celle que nous avons trouvée au début. Comme l'a dit Marc, nous sommes encore dans des niveaux tout à fait acceptables. Je vous invite à lire, c'est public, le rapport de l'association Contribuables Associés qui nous place sur le podium des villes à la santé économique la plus saine : 18 sur 20. Donc à un moment, c'est soit on regarde les chiffres et on regarde la situation avec objectivité, soit on se mure dans une opposition, on va dire, qui ne reflète pas vraiment ce qui se passe.

Voilà, je ne vais pas être plus long puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. En tout cas, je tiens à remercier vraiment l'ensemble de mon équipe, l'ensemble de mes élus, l'ensemble également des services, de nous accompagner dans ce projet qui était le nôtre et pour lequel les Brondillants ont voté en 2020. Je ne vais pas être plus long, c'était dense, mais c'est important de rappeler certaines choses.

Il n'y a pas de vote, on prend juste acte. Donc, on prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2025 ainsi que sur la tenue du débat.

Voilà, merci à tous.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 6 :

FINANCES GARANTIE D'EMPRUNT

Demande de garantie partielle d'emprunt par Lyon Métropole Habitat – Construction d'un EHPAD dans la ZAC Terraillon

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Donc, il s'agit de l'EHPAD qui sera rue Guynemer à Bron Terraillon. Pour le public peut-être, c'est un établissement qui aura 76 lits et 4 lits temporaires et qui sera géré par l'APPCA. C'est un bel établissement qui va compléter l'offre de soins pour nos aînés dans la commune. Et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons nous porter garants partiellement pour les emprunts que Lyon Métropole Habitat va faire pour construire cet établissement.

Et donc, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCORDER** la garantie de la Ville à hauteur de 50 %,
- **NOUS ENGAGER** pendant la durée du prêt, à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Je précise pour l'opposition qu'on ne dépasse pas les seuils réglementaires de garantie, ce faisant, pour financer la construction de cet EHPAD pour un montant total de 10 millions d'euros.

Je me permets de dire que ces conditions dérogatoires au droit commun, donc cette garantie publique, permet à l'emprunteur de s'endetter à faible coût et donc permet également d'ouvrir un établissement qui soit accessible au plus grand nombre.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Des questions ?

Oui, Monsieur ANGOSTO

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, c'était pour signaler que, comme vous êtes toujours aussi à taper un peu sur la Métropole, que l'autre partie des 50 % c'est la Métropole qui les met sur la garantie. Et on aurait aimé aussi que, pour les logements étudiants des Lads, quand la Métropole vous a sollicité pour juste garantir à 10 %, vous acceptiez au lieu de laisser la Métropole prendre les 100 % de la garantie des emprunts sur cette opération qui est sur Bron également.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

CULTURE

Conventions de mise à disposition – Associations du Fort de Bron

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs.

Le 23 novembre 1980, la Communauté Urbaine de Lyon a confié par bail emphytéotique la gestion d'une partie du Fort de Bron.

Depuis 1986, la Ville permet à l'association du Fort d'assurer la mise en valeur, la promotion architecturale, culturelle, historique et écologique du patrimoine. Depuis le 17 novembre 2008, la Ville permet aussi à la Société Lyonnaise d'Histoire de l'Aviation et de Documentation Aéronautique, d'exercer ses activités historiques et de sauvegarde du patrimoine.

Afin de permettre à ces deux associations de poursuivre leurs activités de valorisation et de promotion du patrimoine brondillant, et au regard du soutien déjà accordé par la Ville à ces deux associations, il est proposé de renouveler les conventions de mise à disposition qui les liaient jusqu'alors à la Ville de Bron.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les deux conventions de mise à disposition pour l'association du Fort de Bron et la SLHADA ci-annexées.

Intervention de M. le Maire

Merci Pascal. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DELIBERATION N° 8

CULTURE

Convention de partenariat avec l'association du Fort de Bron dans le cadre des 150 ans du Fort

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs.

En 1875, le Général Séré de Rivières, alors Directeur du Service du Génie au Ministère de la guerre, engageait les travaux de ce qui deviendra le Fort de Bron. A l'époque, le fort est l'un des nombreux ouvrages militaires qui assurent la défense de la ville de Lyon.

Au fil des années, le fort est affecté à la défense de seconde ligne, puis utilisé comme lieu de stockage et de casernement. Il accueillera des régiments d'infanterie, d'artillerie, des détachements d'aérostiers, traversera les différentes guerres du 20^{ème} siècle, jusqu'à être déclassé le 8 juin 1963.

Après avoir acquis le Fort de Bron, la Communauté Urbaine de Lyon décide de confier sa gestion par bail emphytéotique à la Ville de Bron le 23 novembre 1981.

2025 marquera le 150^{ème} anniversaire de la construction du Fort de Bron. Dans ce cadre, des animations spécifiques seront organisées par la Ville :

- une pièce de théâtre déambulatoire sur l'histoire de l'édifice, ça va s'appeler D'Artagnan 1886, je peux vous donner un scoop, et c'est l'histoire d'un soldat de la guerre. Vous pouvez aller voir sur le site « Intersignes », vous aurez déjà des éléments sur l'histoire de cette pièce,
- une exposition sur l'histoire du Fort,
- un concert de musique militaire en collaboration avec l'association de l'Harmonie la Glaneuse,
- le maintien des journées européennes du patrimoine et l'exposition artisanale.

J'en profite pour dire qu'il va sortir fin mars, au moment du Carnaval de la Ville, un petit fascicule avec toutes les manifestations. Il y en aura bien d'autres que celles qui sont citées ici, qui font l'objet d'organisation avec l'Association du Fort.

Dans le cadre de la programmation globale des 150 ans du Fort de Bron, il est proposé de soutenir les manifestations de l'association par la signature d'une convention de partenariat définissant le cadre d'engagement de chacune des parties.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association du Fort dans le cadre du 150^{ème} anniversaire du Fort de Bron, ci-annexée.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Tu l'as dit, Pascal, effectivement c'est le retour du Carnaval à Bron le 22 mars qui est fait en lien avec différentes associations et les centres sociaux de la Ville, Madame MOREL, comme les 150 ans du Fort.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 9 :

ENVIRONNEMENT

Avis sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités

RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, chers collègues.

La loi LOM du 24 décembre 2019 a remplacé les plans de déplacement urbain par des plans de déplacement de mobilité. L'ordonnance publiée au 8 avril 2021 a créé en 2022 l'AOM, l'Autorité Organisatrice des Mobilités SYTRAL Mobilités, en lieu et place du SYTRAL. Elle impose à celle-ci un délai de 3 ans pour adopter son Plan de Mobilité qui doit être compatible avec le SRADDET et les Scot.

Le Plan de Mobilité évolue sur trois axes principaux du PDU, notamment sur le périmètre du territoire qui se veut plus large puisqu'il concerne au total 262 communes, avec une considération plus importante évidemment des enjeux environnementaux, et notamment en prenant en compte ce qui est inscrit dans le cadre du PPA 2022-2027, et l'intégration de toutes les mobilités incluant plus précisément la marchabilité, la cyclabilité, l'autopartage, et le covoiturage.

Dans ce cadre, SYTRAL Mobilités a proposé un document d'environ 260 pages et la Ville, comme toutes les villes du territoire concernées, doit rendre son avis.

Si ce Plan de Mobilité conforte la volonté de la Métropole et SYTRAL Mobilités à diminuer de manière drastique la place de la voiture, son plan d'actions ne tient pas compte de la spécificité de notre territoire et de la réalité du quotidien des habitants et des pendulaires. Pour exemple, nous regrettons qu'un seul parc-relais soit programmé d'ici 2040 pour répondre aux besoins des habitants des 2^{ème} et 3^{ème} couronnes. Le rond-point des 7 Chemins constitue une porte d'entrée multimodale à l'Est de l'agglomération. Son fonctionnement ne pourra être optimum qu'avec la création d'un parc-relais adapté. Par ailleurs, si le Plan peut paraître ambitieux pour le ferroviaire ou les transports collectifs en site propre, le développement d'un transport lourd comme le métro n'est absolument pas pris en compte sur le territoire de la Métropole.

De plus, par rapport à ce document, la Ville souhaiterait que SYTRAL Mobilités et la Métropole ajoutent ou formulent de façon plus précise et lisible pour tous, les modalités de concertation avec les communes et les riverains sur les réalisations de son plan, puisque ça fait maintenant 5 ans de pratiques et d'expériences entre nos différentes institutions où on a constaté quand même quelques manquements en termes de concertation et d'écoute de la Métropole et du SYTRAL auprès des collectivités, en tout cas celles qui ne sont pas de leur bord politique.

Également, de clarifier la situation notamment sur les zones 30. Effectivement, dans le Plan de Mobilité, il est indiqué que la Métropole met par exemple 5 millions d'euros, donc ce n'est pas une paille non plus sur les zones 30. Je ne comprends pas de quoi on parle puisqu'il n'y a pas d'enveloppe de 5 millions d'euros, nous, c'est sur nos budgets de proximité. Donc, il faut une clarification financière un petit peu plus lisible et transparente.

La même chose au niveau des rues scolaires. Dans ce Plan de Mobilité, le SYTRAL Mobilités nous indique consacrer 4,4 millions d'euros. On n'a rien eu à Bron. Bien au contraire, on nous a même refusé la création d'une rue scolaire. Donc, de quoi on parle ? Quels sont ces budgets ?

Le plan de marchabilité, pareil, des enveloppes de plusieurs millions d'euros avec une campagne de communication – on parlait de communication – une campagne de communication institutionnelle assez incroyable sur ce plan de marchabilité. Rien du tout. La Ville a d'ailleurs avancé sur ce sujet, mais la Métropole ne nous répond pas.

Aussi, de façon un petit peu plus précise sur certains projets sur lesquels il y a eu des engagements pris par ces organisations-là, ce serait intéressant d'avoir une vision un petit peu plus précise sur la politique stationnement. Il est vrai que c'est la police du maire, le stationnement, mais dans ce document il apparaît comme si la Métropole et SYTRAL Mobilités avaient un quelconque impact ou nous aidaient d'une quelconque façon à travailler notre politique stationnement. Sauf erreur de ma part, sur l'étude qu'on a menée, notamment pour la Place de la Liberté, c'était en fonds propres de la Ville. Tu confirmes, Marc ? Sur toute l'étude stationnement qu'on est en train de mener à l'échelle de la Ville, c'est 100 % Ville. Donc, une lecture un petit peu difficile pour moi, pour nous, à ce niveau-là.

Il nous a semblé aussi que quelque chose manquait dans ce Plan de Mobilité. En fait, on ne parle pas de la passerelle entre les Genêts et La Clairière, ni de l'étude de cette passerelle. Pourtant, Monsieur le Maire, je ne me souviens plus exactement de la date, on était ensemble avec Nathalie, Monsieur le Maire et moi-même, puisque Nathalie et moi-même siégeons à la Métropole aussi, vous avez signé, en présence du Président de la Métropole, Monsieur BERNARD, un engagement pour l'étude de la passerelle. Ça n'apparaît pas dans ce Plan de Mobilité, alors que la passerelle sur Lyon apparaît clairement sur ce Plan de Mobilité. Donc effectivement, ça fait un petit peu écho à ce que disait Madame VESSILLER lors de la réunion publique de La Clairière organisée en décembre, nous disant que ce n'était pas la priorité de la Métropole. Bon, d'accord. En tout cas, il y a eu un engagement qui a été pris. Donc, c'est un petit peu compliqué aussi.

Et enfin, on demanderait aussi dans ce beau document de 260 pages, qui s'apparentait peut-être plus à un document de pré-campagne électorale, d'avoir aussi une visibilité sur la méthode de travail de concertation avec les collectivités et, derrière, sur la méthode de réalisation des projets de suivi. Il y a eu une esquisse sur les dix dernières pages de ce Plan de Mobilité, mais ce n'était pas forcément bien clair.

Donc, très concrètement, la Ville de Bron sollicite SYTRAL Mobilités et la Métropole pour intégrer l'ensemble de ces demandes qui sont par ailleurs formulées depuis 2020. Et on aimerait avoir des explications très claires sur les réalisations qui seront faites en termes de marchabilité, de cyclabilité, de logistique urbaine, de transport de marchandises, de covoiturage, d'autopartage à l'échelle de la Ville de Bron.

Si ce plan peut paraître ambitieux, il manque en fait de clarté sur de trop nombreux points, notamment sur la concertation des communes, l'accompagnement des grands lyonnais dans la transition du report modal et sur le financement des différents axes que je viens d'évoquer.

Les actions proposées par ce Plan de Mobilité ne semblent pas être à la hauteur des ambitions actuelles de la Métropole de Lyon.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis défavorable au projet du nouveau Plan de Mobilité de l'agglomération lyonnaise.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marion, pour ces explications très claires.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MAZANA, Madame VELLA et Madame BADIN.

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Oui, Monsieur le Maire.

Je vais vous raconter une anecdote concernant cette délibération dont le projet ne nous avait pas été transmis officiellement avant la commission préalable au Conseil de ce jour. Si nous n'avons eu la délibération mise au vote que lors de cette commission, elle a nécessité une première version. Quand nous avons découvert cette version, quelle n'a pas été notre surprise de constater que vous proposiez d'approuver les enjeux du Plan de Mobilité de l'agglomération lyonnaise et d'émettre un avis favorable sans réserve au nouveau Plan de Mobilité. Naïvement, nous avions pensé qu'au vu de l'annonce du futur tram T8 reliant au nord le quartier de Terraillon, au Carré de Soie et au métro A, au sud l'accès aux stations des trams T5 et T2, puis à la gare de Vénissieux et au métro D, puis au vote favorable du Maire de Vénissieux, du même bord politique que le vôtre, pour ce Plan de Mobilité, ainsi que l'absence, a priori, de participation au vote lors du Conseil métropolitain, de Madame CARRIER...

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Tu as dit Vénissieux mais c'est Meyzieu.

Intervention de M. le Maire

Ah oui parce que Vénissieux, je me disais, Stéphanie réveille toi !

Intervention de M. Roger MAZANA

De Meyzieu. Vous écoutez, c'est très bien ! Tout cela laissait à penser que vous aviez décidé de ne pas alimenter la guerre politique que vous menez contre le SYTRAL ainsi que la Métropole. Malheureusement, la version qui nous a été présentée ce soir est tout le contraire de la version initiale. Dans cette délibération, vous déclarez : « *La Ville souscrit pleinement aux principes généraux du plan et à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.* » Les propos qui suivent ne sont qu'un catalogue de récriminations. Vos propos visent aussi bien le Plan de Mobilité porté par le SYTRAL que la gestion des projets relevant de la Métropole, alors que l'avis à donner ne devrait porter que sur les politiques de cette dernière. Vous omettez de dire que ce Plan de Mobilité devra être soumis, au cours de l'année, à une enquête publique.

L'importance du sujet concernant le Plan de Mobilité aurait mérité mieux, l'absence de fil conducteur ne donnant que peu de sens à l'ensemble. Il semble que l'écriture précipitée de cette nouvelle délibération pour la substituer à la précédente en soit largement la cause. Vous auriez pu proposer un vote favorable assorti de réserves, mais votre proposition est celle d'un vote défavorable qui contredit vos propos d'adhésion précédents. À en croire, vous ne souhaitez pas que les Brondillants puissent bénéficier du futur tram T8. Nous vous rappelons que la Ville de Bron bénéficie d'une très bonne desserte avec les trams T2, T5, T6 et son prolongement en cours vers le centre de Villeurbanne et La Doua, et le BHNS. Sur les postures, il semble que les projets d'intérêts partagés ne doivent pas subir les choix partisans, ce qui induit que la Région accepte la centralité de la Métropole lyonnaise qui polarise naturellement une partie des mobilités régionales.

Nous pensons que c'est par mieux et plus de mobilités positives que nous décarbonerons les mobilités, que c'est aussi tenir compte que les différences et les réalités des territoires peuvent générer des besoins différents et induire des offres de mobilité adaptées, que l'accompagnement auprès des populations doit être présent tout au long des processus, notamment pour les plus modestes et ceux qui sont contraints dans leur choix de déplacement. Nous voterons contre votre proposition d'avis défavorable.

Intervention de M. le Maire

Très bien.

Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Excusez-moi, petit problème technique.

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Si nous partageons tous ici, je pense en tout cas, l'enjeu écologique, nous ne partageons pas pour autant la forme et les objectifs de ce Plan de Mobilité.

En ce qui me concerne, je prends en compte les avancées sans oublier le chemin qui reste à parcourir. Ce Plan de Mobilité manque cruellement d'offensives pour mener la bataille du financement du droit à la mobilité pour tous, une mobilité décarbonée, dépolluée et publique. Et pour ceux qui ne le sauraient pas, je me permets de vous dire qu'une campagne sur la gratuité des transports en commun est en cours, en tout cas sur Bron, sur le Rhône, par le Parti Communiste Français. Je fais un peu de pub, vous me permettez, Monsieur le Maire.

Certes, du coup, les avancées sont certaines, mais pas suffisantes. J'entends tout ce que Madame CARRIER a pu dire et je ne partage pas forcément tout. Néanmoins, je m'abstiendrai sur cet avis défavorable parce que, je le répète, comme l'ont dit mes collègues à la Métropole, il y a des avancées, elles ne sont pas suffisantes et le financement et les modalités de financement des transports en commun dans notre Métropole sont, pour nous, un élément qui manque dans ce PDM.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Stéphanie.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, merci.

Vous faites beaucoup de bruit autour des questions de mobilité. On vous a vu orchestrer l'opposition contre le BHNS Route de Genas, on vous a vu monter au créneau contre l'expérimentation de la VL12, on a lu votre lettre d'opinion sur ces sujets à la fin de l'année.

Que vous cherchiez à exister médiatiquement en vous opposant à ces projets, pourquoi pas. C'est comme cela que vous exercez votre métier de politicien. Ce qui nous dérange, en revanche, c'est que votre posture politique d'opposant porte préjudice au quotidien des Brondillants. Par exemple, vous vous êtes opposé aux aménagements de la circulation proposés par la Métro aux Essarts, laissant perdurer dans le quartier des trafics trop importants. Ou encore, en refusant l'implantation d'une base de chantier sur un terrain de la Ville, vous avez empêché la réalisation d'une voie verte, qui aurait sécurisée les déplacements piétons et vélos entre La Boutasse et La Clairière. Vous avez ainsi empêché des aménagements sécurisant les déplacements des piétons sur l'avenue Roosevelt le long du Vinatier.

Vu l'intérêt que vous manifestez aux aménagements des mobilités, on attendait mieux que ça en termes de contribution au débat autour du Plan de Mobilité. Le Plan de Mobilité c'est un document de 264 pages, vous l'avez dit, qui a été élaboré pendant deux ans et demi, qui a impliqué de multiples concertations avec les maîtres d'ouvrage, les partenaires, les élus des territoires et avec des habitants. Ainsi, les maires du territoire ont participé à une réunion d'information et d'échange sur ce PDM organisée en mai 2024. C'est une mine d'analyses des mobilités et de la projection stratégique des mobilités de 1,9 million de personnes à l'horizon 2040, de l'ordre de 6 à 9 milliards d'euros pour les projets ferroviaires, et de 5 à 6 milliards d'euros pour les projets de transports en commun. On peut dire que c'est du lourd en termes de documents stratégiques.

Pour Bron, le PDM porte deux projets majeurs de transports en commun à l'Est de la Ville – mon collègue Monsieur MAZANA en a déjà parlé, je ne vais pas revenir dessus – le T8 et le prolongement du BHNS aussi, de la route de Genas jusqu'à Parilly. Ces deux projets, le T8 c'est 245 millions d'euros, et le prolongement du BHNS c'est 70 à 90 millions d'euros. Aussi, la particularité de Bron, c'est d'être une ville qui est traversée chaque jour par plusieurs centaines de milliers de véhicules sur l'autoroute et le périphérique. Le périmètre plus large de ce Plan de Mobilité permet de travailler en amont avec les territoires qui sont générateurs de trafic. Nous souhaiterions que vous participiez activement à cette diminution de trafic transitant dans Bron. En tant qu' élu régional, Monsieur BREAUD, vous pouvez agir pour cela car c'est la Région qui a la compétence des transports interurbains.

Revenons à votre contribution à la consultation relative au PDM. Une délibération de quatre pages, une page et demie du rappel de contexte, une demi-page blanche à la fin, il reste maximum deux pages de remarques, de demandes, je n'irai pas jusqu'à parler de propositions concrètes. Le lien vers le document référence n'est même pas donné dans la délibération. Je suis retournée à la première délibération, celle pour laquelle vous évoquiez un vote favorable, pour trouver le lien et avoir accès au document.

Que retenir de votre délibération, sachant que vous n'avez pas su nous en dire grand-chose, Madame CARRIER, en commission préparatoire. En cherchant bien, j'ai trouvé trois propositions : étayer la méthode de travail du SYTRAL pour la concertation autour des projets, vous l'avez évoqué. Pourquoi pas. Par exemple, vous pourriez proposer au SYTRAL de dédier une page du Bronjour chaque mois pour que le SYTRAL puisse solliciter l'avis des Brondillants sur ses projets. Pour rappel, à plusieurs reprises, nous avons dû vous interpellier pour que vous communiquiez les concertations en cours sur les projets. Deuxième remarque que vous faites : clarifier les sources de financement pour les zones 30, le plan de marchabilité et les rues-écoles. On est contents de découvrir que la Ville de Bron est proactive sur ces sujets, on ne s'en était pas vraiment rendu compte, pourtant, les abords des écoles on les fréquente très régulièrement. Troisième point, vous demandez aussi à ce que le SYTRAL vous explique que le stationnement est une prérogative du maire. Rappelez-nous, vous êtes élu depuis bientôt 5 ans,

non ? En tout cas, il semble qu'en cherchant un peu au sein même du document, vous ayez des réponses. Par exemple, on peut lire en page 250, dans le chapitre « mobiliser les outils d'ingénierie du territoire », que les communes ont la possibilité de mobilisation de l'ingénierie du SYTRAL pour accompagner les projets.

Alors, pour se montrer sérieux, peut-être qu'il vaudrait mieux retirer cette délibération du Conseil aujourd'hui, la retravailler et nous la représenter au prochain Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Marion.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Oui. Bon. Il y a un moment, je pense qu'il faut quand même un petit peu reposer les choses, puis à un moment, j'aimerais bien que tout le monde se mette dans sa casquette d' élu brondillant, parce qu'on parle de Bron quand on est dans ce Conseil Municipal. Donc, se faire le porte-voix d'autres élus sur d'autres territoires ou dans d'autres organisations, ce n'est peut-être pas approprié ici.

Il y a eu un couac sur la délibération, vous avez pu le constater, je n'étais pas informée, mes collègues ne l'étaient pas non plus. Je crois que vous avez tous reçu un mail de la part des services vous expliquant qu'il y a eu un couac technique, ça arrive à tout le monde, tout le monde a le droit à l'erreur. Oui, Monsieur MAZANA, tout le monde a le droit à l'erreur, et vous avez reçu une explication de la part des services que j'ai reçue également. Nous avons voulu rédiger une délibération qui soit pragmatique, parce que moi, écrire 258 pages pour me réjouir d'avoir compris comment fonctionnaient les flux entre les villes et les enjeux environnementaux, parce que j'ai lu le rapport du GIEC, ça ne m'intéresse que très peu. Donc effectivement, il fallait être un petit peu pragmatique et concret sur ce qu'il y avait dans ce Plan de Mobilité.

Nous demander de remplacer ou de faire le travail à la place de SYTRAL Mobilités ou de la Métropole en trouvant à chaque fois des solutions, il y a un moment, la Ville de Bron n'est pas compétente en matière de voirie, n'est pas compétente en matière de mobilité. Moi, je suis élue, derrière on a des services techniques qui ne sont pas calibrés de la même manière que le sont la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités, qui ont cette compétence et qui ont les moyens financiers pour s'y atteler, et du coup la matière grise qui va avec et les moyens techniques. Donc ça, c'est quand même bien de le rappeler et de rappeler le champ de compétences de tout le monde, je pense que déjà c'est la première chose.

Oui, on a demandé des choses très concrètes, c'est-à-dire de comprendre ce qu'il y a derrière ces budgets qui sont mis sur le Plan de Mobilité, parce que oui, quand il y a marqué qu'il y a 5 millions sur les zones 30, que Monsieur BAGNON vient nous demander de faire une ville zone 30, mais qu'il ne nous donne pas les moyens pour le faire et qu'après, ça part sur notre budget de proximité, ben non, ce n'est pas si évident que ça, en fait. Et là, c'est de l'argent public dont on parle derrière. Donc, c'est bien d'être transparent et d'être transparent sur la rétribution de l'argent public face aux Brondillants.

Je vais revenir quand même sur les quelques sujets que vous avez évoqués. La circulation des Essarts, je ne vais pas prendre la peine de rigoler, parce que je pense qu'il y a des gens qui sont dans la salle qui suivent aussi le dossier avec un petit peu plus de sérieux que vous. Quand ça fait 5 ans qu'on demande à la Métropole d'étudier des plans de circulation, que la Métropole, en juin 2024, réunit 30 personnes, sans informer la Ville de Bron, qu'elle propose de mettre en sens unique 3 rues sans étudier les conséquences sur d'autres rues ou sur la remontée de fil de Franklin Roosevelt qui va créer des bouchons jusqu'à je ne sais où, qui ne prend pas la peine de nous expliquer combien de voitures viennent de l'Est lyonnais, que ce soit de Saint-Priest et celles qui vont arriver par le périph' sur Franklin Roosevelt, moi, il y a un moment, je n'appelle pas ça un plan de circulation, j'appelle ça on ferme 3 rues parce qu'on a décidé que c'étaient celles-ci et pas les autres. Donc ça, c'est la première chose sur les Essarts.

Sur la Voie verte, je pense que dans le public il y a des gens aussi qui aimeraient vous parler, parce que ce que vous venez de dire conforte ce que vous nous avez écrit sur le Bronjour. C'est juste scandaleux, sur la Voie verte c'est scandaleux ce qui s'est passé, parce que pareil, ça fait 5 ans qu'on se bat, que je me bats tout particulièrement pour avoir cette Voie verte entre La Clairière et Franklin Roosevelt, que si vous voulez le dossier qu'on a transmis

en toute transparence – parce qu'ici, à Bron, on est tout à fait transparents – aux riverains qui nous l'ont demandé ou à la Ville à Vélo, l'association qui défend les projets de cyclabilité, c'est très bien, moi je transmets tous les documents. Ça fait 5 ans qu'on demande à la Métropole cette Voie verte, ça fait 5 ans qu'on se bat pour l'avoir entre La Clairière et Franklin Roosevelt parce qu'on a un objectif de créer une percée cyclable et piétonne entre la route de Genas et Parilly, qu'on avait un courrier co-signé entre Monsieur le Maire et Fabien BAGNON qui date du 24 octobre 2024, avec un plan où on voit une Voie verte qui va de La Clairière à Franklin Roosevelt et que, dans notre dos, nous n'étions pas informés, un agent métropolitain se rend devant une cinquantaine de Brondillants pour leur dire qu'en fait, on va couper le projet en deux parce qu'ils se sont rendu compte que c'est trop cher, que c'est pas propre techniquement, c'est pas possible. Bon, il y a un moment, il faut être un petit peu transparent et redire la vérité. Non, on n'a pas signé tout de suite l'arrêt pour installer la base vie parce qu'effectivement, quand on a su qu'ils coupaient par deux le projet, on a demandé plus d'éclaircissements. Ils n'ont pas voulu nous les donner, ils ont décidé de retirer le projet. Sans trop m'avancer, je crois que certains collègues dans d'autres villes de l'Ouest lyonnais ou du Nord, enfin bon, bref, du plateau Nord ou même au Sud, il y a eu des coupures sur des projets qui avaient pourtant été validés et budgétés. Donc, je vous invite à nous solliciter si vous avez besoin aussi de savoir tout ce qu'on a demandé et tout ce qu'on avait acté avec la Métropole depuis 5 ans.

Sur cette délibération, on ne critique absolument pas les projets de transports publics, de transports en commun, puisque effectivement on accueille avec beaucoup de plaisir la venue du T8, c'est écrit, le réaménagement de la route de Genas et la venue du T8 vont quand même permettre de réaméliorer beaucoup de choses sur la Ville.

Mais oui, effectivement, il va falloir un accompagnement massif sur la politique stationnement. Oui, je sais bien que c'est la police du maire, je l'ai dit juste avant, mais oui, j'attends que la Métropole nous accompagne là-dessus parce que c'est les conséquences de leur choix aussi, et que quand, sur un PDM, ils valorisent l'action du stationnement de 8 villes de la Métropole et qu'ils ne prennent pas en considération tout ce que font les autres villes, puisqu'ils ne nous ont pas sollicités, ils ne nous ont pas demandé ce qu'on faisait à ce sujet, bon, c'est compliqué. Oui, je sais, Madame BADIN, qu'on peut solliciter le SYTRAL et la Métropole par plusieurs dispositifs. On l'a fait sur plusieurs sujets, nous n'avons jamais reçu de réponse à ces demandes. Voilà.

La Ville de Bron, nous avons énormément travaillé à sécuriser les abords des écoles. Nous avons des enveloppes budget de proximité qui s'élèvent à 500 - 600 000 € par an pour toute la Ville. Autant vous dire qu'on ne fait pas grand-chose. Donc oui, on a ciblé les abords des écoles. Oui, la Métropole se félicite de faire de la sécurisation aux abords des écoles. Ils ne la font pas sur budget précis alloué à la chose, ça passe par les budgets de proximité et c'est la Ville qui flèche ça.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marion.

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Alors, je vais donner un petit conseil à Madame BADIN, puisque a priori, il y a des problèmes de vue. Je pense, changez de lunettes, puisque quand j'entends qu'il n'y a pas de sécurisation aux abords des écoles, je tombe de ma chaise. Et en plus, on ne le constate pas. Je donne des exemples. La sécurisation au niveau d'Anatole, la sécurisation au niveau de Jean Jaurès, la sécurisation au niveau de Gérard Philipe, tout a été fait l'été dernier. Les plateaux surélevés, la végétalisation, la réfection des trottoirs, le traçage des passages piétons. Et j'en passe, et des meilleurs. Et Marion l'a dit, c'est sur nos budgets proximité. Donc bien évidemment, on fait au plus urgent, mais comme on n'a pas d'accompagnement de la Métropole sur ces sujets, et je remercie Marion et les services de travailler là-dessus, puisque c'est un point très important, on a zéro accompagnement. Donc, n'est pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. Je suis prêt même à y aller avec vous et vous constaterez qu'aux abords de l'école Jean Jaurès, qu'aux abords de l'école Anatole, que sur la rue Gérard Philipe, il y a un certain nombre d'aménagements qui ont été faits et sur lesquels les riverains comme les écoles en sont ravis et c'était attendu depuis des années.

Et puis en 2025, puisqu'on ne s'arrête pas sur une année pour faire de la communication, il y a encore un aménagement qui est prévu sur la rue Louis, un aménagement qui est prévu sur Alsace Lorraine, et puis on en a

parlé tout à l'heure, Badinter, on a des demandes à la Métropole pour lesquelles, pour l'instant, on n'a pas de réponse. Donc, d'entendre ici qu'il n'y a aucune sécurisation aux abords des écoles, je pense que là, il faut changer de lunettes.

Et juste pour info, si ce n'est pas un problème de vue, c'était également communiqué, puisqu'on est transparents, dans le Bronjour de septembre. Donc, avant de rédiger des tribunes qui sont égarées, je pense qu'il faut savoir le lire en entier le Bronjour.

Intervention de M. le Maire

Merci. Juste pour rajouter quelques mots suite à ces deux interventions. Je pense que sur les questions de mobilité, il faut prendre toutes et tous ici un peu de hauteur et dépasser les clivages.

Monsieur MAZANA et Madame BADIN, vous voulez nous enfermer dans une position qui n'est absolument pas la nôtre, qui consisterait à dire qu'on ne veut pas de piste cyclable, qu'on ne veut pas de mode doux, qu'on ne veut rien. Vous savez très bien que c'est faux. Oui, effectivement, Marion l'a expliqué, c'est parfaitement écrit, je pense, ici tout le monde l'a compris, on considère que le plan peut paraître ambitieux, mais je vais re-citer la phrase : « *on considère qu'il manque de la clarté sur de nombreux points notamment sur la concertation des communes, l'accompagnement des grands lyonnais dans la transition du report modal et sur le financement des différents axes.* » Et c'est un peu ce que Stéphanie VELLA a dit, il manque plein de précisions, on n'a pas envie de faire un chèque en blanc. Vous, vous êtes là pour défendre la Métropole, nous, nous sommes là pour défendre les Brondillants. Et encore une fois, arrêtez de nous dire n'importe quoi, comme si on était contre les modes doux et autres.

Juste quelques petits rappels. Effectivement, sur la Boutasse, tu l'as dit Marion, et de là où je suis, je vois qu'il y a un habitant qui habite à la Boutasse, ici, et qui pourra dire, parce que cette personne-là a bien suivi le dossier, que Monsieur BAGNON a menti. Monsieur BAGNON a menti. Et vous, Madame BADIN, puisque vous prenez à la lettre tout ce que vous dit votre modèle, Monsieur BAGNON, vous écrivez des erreurs grosses comme une montagne dans le Bronjour en disant que c'est nous qui avons fait capoter le projet, alors que c'est entièrement faux. Venez avec moi sur le terrain dans ce quartier-là, et vous verrez ce qu'il en est réellement.

Concernant la Voie Lyonnaise, enfin d'abord le BHNS. Oui, effectivement, votre deuxième modèle, Monsieur BERNARD, s'est répandu dans la presse en disant que si les travaux avaient du retard, c'est à cause du Maire de Bron, puisque les gens ne voulaient pas se faire exproprier. Mais mon rôle, c'est quoi ? Ce n'est pas d'aller écouter les Brondillants ? Marion, on y était encore hier route de Genas, on a encore vu notamment des commerçants, on a vu également des habitants qui nous disaient que ce n'était pas une méthode ce que faisait le SYTRAL et donc la Métropole, que c'était totalement absurde et que ça manquait de respect. Il y a des vies derrière tout ça. Et là, au niveau du BHNS, effectivement ça a pris du retard puisque les gens défendent leur intérêt. Et moi, c'est mon rôle aussi de défendre les Brondillants.

Vous êtes élue de Bron, Madame BADIN, vous n'êtes pas seulement militante Europe Écologie Les Verts. Donc c'est tous, moi, je défends tous les Brondillants et je ne défends pas uniquement ceux qui ont voté pour moi, parce que la majorité des Brondillants, d'ailleurs, ne votent pas. L'intérêt, c'est dans l'intérêt général.

Concernant la Voie Lyonnaise, avenue Rockefeller, comment vous pouvez dire que je suis contre la Voie Lyonnaise ? Il y a au moins 15, 20, 30 papiers qui disent que je suis pour les Voies Lyonnaises. Et je trouve ça très bien, ce que l'exécutif à la Métropole fait concernant le développement du vélo. Je dis simplement que parfois, sur certains axes, notamment le nôtre, c'est trop brutal, c'est trop rapide. Et d'ailleurs, on a été forcé de proposition avec Marion, avec les collectifs des habitants des Essarts, ainsi que celui de Lyon Montchat, pour proposer une alternative au tracé. Il y aurait juste fait un détour de 400 ou 500 mètres sur un tracé qui fait 19 km. Donc, ne dites pas qu'on est une opposition stérile, on a fait une proposition. Ce sont eux qui sont allés, c'est une expression que j'ai prise, comme des bulldozers. Et rappelez-vous, il y a 2 ans, quand j'avais révélé le problème avec les hôpitaux, on me disait que ce n'était pas vrai. Finalement, qui avait raison, Madame BADIN ? L'idée c'est de partager les voies, ce n'est pas d'opposer les cyclistes aux piétons, aux automobilistes. Mais allez demander, allez faire un tour un peu dans le quartier des Essarts. On y était la semaine dernière encore, avec Marion, Jacqueline et Nathalie, sur une visite de terrain. Allez entendre les aspirations des habitants des Essarts, n'allez pas uniquement voir les cyclistes. Et puis, tous les cyclistes ne sont pas comme vous, je prends Marc, on en connaît un certain nombre, l'idée c'est de partager les voiries, pas uniquement faire du 100 % vélo. Et d'ailleurs, je vais vous rappeler une petite anecdote. Il y a un an à peu près, je ne sais plus quand, il faut savoir un chiffre, la Métropole de Lyon a mis 1 demi-milliard d'euros, 1 demi-milliard d'euros, sur tout ce qui est la Voie Lyonnaise et la marchabilité. 1 demi-milliard. Et nous étions en réunion, ici, avec les maires des communes voisines de Saint-Priest, Mions et Chassieu,

et était présent ce jour-là pour représenter la Métropole, le vice-président en charge de la santé et des affaires sociales. Et je disais, Monsieur le vice-président, vous vous rendez compte, avec tout cet argent, tout ce qu'on pourrait faire, notamment, Monsieur COURT, je pense que vous allez être réceptif, en matière de social et de santé. Il me dit, Monsieur le Maire, je sais bien. Voilà, donc, sur un débat comme l'environnement, comme sur le développement durable, il faut arrêter de s'opposer les uns et les autres. Encore une fois, ne nous faites pas passer pour ce que nous ne sommes pas puisque c'est juste insupportable, et surtout, c'est faux, et surtout, honnêtement, ça n'élève pas le débat.

Et puis, je finirai juste là-dessus, en matière de pollution, c'est bien beau de dire qu'il faut sauver la planète, on est tous d'accord là-dessus, mais ce qui pollue le plus ce ne sont pas les voitures Crit'Air 3, ni les voitures Crit'Air 4, ce qui pollue le plus ce sont les importations. C'est pour ça qu'il faut réindustrialiser la France, et c'est ce qu'on fait en région Auvergne-Rhône-Alpes pour, justement, limiter les importations. Et quand on se dit écolo et qu'on veut sauver la planète, à ce moment-là on n'est pas contre le Lyon-Turin, et on n'est pas pour le charbon au détriment des centrales nucléaires.

Voilà, on va passer au vote. Non, on émet un avis. Alors, on fait un peu à l'envers, on propose d'émettre un avis défavorable.

Donc, qui est pour émettre un avis défavorable ? Donc, toute la majorité. Le groupe... ben Stevens. Qui s'abstient ? Donc Stéphanie. Et donc, le groupe socialiste et écologiste s'y oppose. Merci Marion en tout cas.

Après délibération, le Conseil Municipal EMET UN AVIS DEFAVORABLE A LA MAJORITE.

Votent pour :

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD,, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLON, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Véronique BOUCHER, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Linda TABTE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI.

Votent contre :

M. Jean-Pierre ANGOSTO, M. Djamel BOUABDALLAH, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Claire DURAND-MOREL, Mme Lucile MOREL, M. Roger MAZANA, Mme Anne-Laure BADIN, M. Rémi COURT, Mme Nesrine MECHKAR.

S'abstient :

Mme Stéphanie VELLA

DÉLIBÉRATION N° 10 :

ENVIRONNEMENT

Demande d'Autorisation Environnementale de la Société ELM pour l'exploitation d'une chaufferie urbaine au 27 rue Marcel Sembat à Bron

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs.

Il s'agit d'une enquête publique qui porte sur la demande présentée par la société ELM délégataire du service public du réseau de chaleur et de froid urbain.

La demande consiste en l'exploitation d'une chaufferie et la rénovation intégrale de cette même chaufferie qui fait l'objet d'un permis de construire.

En conséquence je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la société ELM,
- **DEMANDER** à l'exploitant le strict respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires visant à réduire les nuisances environnementales et sonores liées à l'activité du site.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Cette délibération concerne une chaufferie, c'est un élément important des réseaux de chaleur urbains. La gestion de ces réseaux est une compétence de la Métropole de Lyon qui s'appuie pour cela sur un délégataire. On profite donc pour dire deux mots et quelques chiffres à propos du réseau de chaleur urbain centre Métropole.

Ce réseau est le deuxième plus grand de France avec plus de 500 Gigawatts par an de chaleur fournie à plus de 60 % d'énergie renouvelable et de récupération. En 2030, ce réseau sera alimenté à 75 % par des énergies renouvelables et de récupération grâce notamment à la construction d'une grande chaufferie bois à la Soie. La Métropole mène une politique inédite en termes de verdissement et de développement de ce RCU depuis 2020 et notamment auprès des établissements médicaux et sociaux.

Très concrètement, pour les foyers, le raccordement au RCU permet une économie des coûts d'énergie de l'ordre de 30 %, ce qui peut représenter 400 € par an, donc c'est tout à fait intéressant. Aujourd'hui ce réseau alimente en chauffage collectif et en eau chaude l'équivalent de 80 000 logements et demain, grâce aux développements en cours, notamment dans l'Est de l'agglomération, ça desservira l'équivalent de 160 000 logements.

La reconstruction de cette chaufferie qui se situe à Parilly sécurise la fourniture de chaleur aux habitants raccordés à Bron mais aussi à Saint-Priest puisque le réseau s'étend sur Saint-Priest.

Contrairement à ce que vous laissez régulièrement entendre, la Métropole agit bien dans l'intérêt général des habitants de Bron et des grands lyonnais, on va dire. Merci.

Intervention de M. le Maire

Madame BADIN, quand c'est bien, on le dit, il n'y a aucun souci là-dessus.

Bref. Oui, Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste pour dire qu'effectivement on est tout à fait sensibles au réseau de chauffage urbain, on a d'ailleurs raccordé notre Centre nautique et la MJC au chauffage urbain, ça a coûté 350 000 - 400 000 € à la Ville de Bron. Et donc, dès que c'est possible, on le fait, on oriente également les copropriétés qui le souhaitent et qui ont la taille critique, vers un raccordement chauffage urbain dès lors que c'est possible.

Et enfin, dernier point, pour tout le monde, effectivement la chaufferie de Surville brûle du bois mais brûle aussi beaucoup de gaz, et donc le gaz c'est fortement émetteur en CO₂, c'est à peu près 900 g de CO₂, le nucléaire c'est 5, et du coup il y a un enjeu pour la Métropole c'est de densifier l'usage du bois. Et on peut souligner, je crois qu'il y a un gros projet de chaufferie urbaine au bois qui a été abandonné récemment par la Métropole.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

VOIRIE

Réaménagement de la Place de la Liberté – Approbation d’une convention de transfert de maîtrise d’ouvrage (CTMO) avec la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames et Messieurs.

La place de la Liberté est un espace de 20 000 m² situé en plein cœur de la Ville de Bron, deuxième place la plus grande après la Place Bellecour de la Métropole. Elle dispose d'un parking d'environ 400 places qui accueille un marché forain les lundis et vendredis.

Le réaménagement de la Place de la Liberté tant attendu est un projet voulu par la Ville de Bron et appuyé par la Métropole de Lyon, Madame BADIN, que je remercie. Ça, il faudra le marquer dans le compte rendu. La Ville de Bron et la Métropole ont validé les grandes orientations d'aménagement global de la place. Il y a eu, à notre demande, et la Métropole était présente et je la remercie, différentes réunions publiques en concertation avec les habitants.

Les objectifs du projet sont de conforter l'attractivité du centre-ville et de connecter les avenues Franklin Roosevelt et Camille Rousset, de développer un cadre de vie paysager au cœur de Bron en proposant des espaces végétalisés, des usages de loisirs, de repos et de rencontres, d’offrir un espace public accueillant pour tous permettant de favoriser l'activité physique et les liens sociaux, et enfin de désimpermeabiliser les sols et lutter contre les îlots de chaleur.

Compte tenu du budget alloué à cette opération sur ce mandat-là, les travaux ont été découpés en deux phases : une première phase qui doit démarrer d'ici juin jusqu'au milieu 2026, et une deuxième phase dans une période ultérieure.

Il a été décidé que la Ville de Bron gardait la maîtrise d'ouvrage directe des travaux. Par conséquent, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la maîtrise d'ouvrage unique aux études et travaux a été estimée à un peu plus de 1 300 000 € H.T. La Ville de Bron prend en charge la somme de 180 000 €.

En conséquence, je vous demande :

- **D’APPROUVER** cette convention de transfert de maîtrise d’ouvrage à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Bron,
- **DE M’AUTORISER** à signer cette convention.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Cette délibération, très classique, qui donne la maîtrise d'ouvrage d'un projet à une seule collectivité territoriale, généralement celle qui subventionne le plus – contrairement à ce que vous avez dit c'est la Métropole qui prend la maîtrise d'ouvrage, pas la Ville de Bron, bon, c'est pas grave, à force de lire, c'est compliqué – met plus en lumière encore une fois le rôle essentiel de la Métropole dans notre Ville. Sur cette première phase du projet, la Métropole investit sept fois plus d'argent que la Ville de Bron et ce sera pareil lors du renouvellement de la place Jean Moulin dont la concertation vient de débiter.

Donc là, depuis ce que je vais dire, vous avez un peu remercié la Métropole, mais je ne pensais pas que vous alliez la remercier tout de suite. Mais je vais le lire quand même. Le Maire, toujours prompt pour dénigrer le travail de la Métropole, nous l'avons bien vu avec le tract distribué à tous les Brondillants et qui a coûté 2 000 € aux

finances de la Ville juste pour la distribution, sera-t-il aussi rapide pour remercier la Métropole de son investissement ? Donc là, vous m'avez devancé, vous avez encore été plus rapide.

Intervention de M. le Maire

Monsieur ANGOSTO, pardon, c'est-à-dire que là vous découvrez ce que vous venez de lire, parce que si vous aviez lu avant ce que vous êtes en train de lire, vous ne l'auriez pas lu puisque j'ai remercié.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

C'est pour ça que je vous l'ai dit avant.

Intervention de M. le Maire

Ah oui !

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Je vous l'ai dit avant que je le lirais quand même. Ecoutez quand même quand je parle, parce qu'autrement je ne fais pas d'intervention si vous n'écoutez pas. Lors de la commission, il nous a été indiqué que les travaux débuteraient vers juin, est-il prévu une réunion d'information des habitants sur ces travaux, leur impact sur le marché et un visuel sur le rendu de la place après cette première phase ? Merci.

Intervention de M. le Maire

La réponse est oui.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Mais là, vous pourriez quand même remercier, Monsieur ANGOSTO, la Ville de Bron d'avoir été moteur et d'avoir tout fait pour que la Métropole de Lyon nous suive sur ce projet emblématique attendu par les Brondillants depuis des années, voire des décennies, et à chaque élection on promettait monts et merveilles sur la rénovation et finalement il n'y a rien qui se faisait.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

ECONOMIE

Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

RAPPORTEUR : MME NATHALIE BRAMET-REYNAUD

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités économiques, la Ville accorde une importance particulière à la préservation du commerce de proximité en centre-ville et dans ses différentes centralités marchandes.

Pour soutenir le commerce de proximité, la Ville mobilise l'ensemble des outils réglementaires disponibles afin de favoriser un commerce de qualité et de lutter contre la vacance commerciale : droit de préemption urbain, application de linéaires commerciaux et artisanaux dans le Plan Local d'Urbanisme, et droit de préemption commercial pour l'acquisition de fonds ou de baux commerciaux.

La Ville est composée de plusieurs centralités marchandes, chaque centralité possède sa propre identité, son mode de fonctionnement, ainsi qu'une offre de proximité spécifique dont l'évolution naturelle peut soulever des questions. Il est donc crucial d'étudier par polarité, le maintien ou la création d'un dynamisme commercial.

La Ville a voté le 13 décembre 2007 l'instauration d'un périmètre de sauvegarde en centre-ville et dans différentes polarités commerciales de la commune (Parilly et Terrailon).

La création d'un nouveau quartier, la ZAC des Terrasses (La Clairière) à la place de l'ancienne caserne de gendarmerie, impose l'extension de ce périmètre à cette nouvelle zone stratégique.

Le droit de préemption commercial permet à la Ville de veiller à une diversité des activités commerciales. Dans un nouveau quartier avec seulement 12 cellules commerciales, il est essentiel de favoriser un équilibre entre commerces de proximité (boulangerie, épicerie, pharmacie, etc.) et les services (salon de coiffure, services médicaux, etc.) Il s'agit également d'éviter qu'une surenchère sur les loyers ne conduise à l'exclusion de petits commerces au profit d'acteurs plus puissants économiquement.

Comme le prévoit le décret d'application du 26 décembre 2007, ce périmètre a été transmis pour avis le 19 novembre 2024 à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur les zones définies ci-avant et représentées sur le plan ci-annexé,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à toutes mesures de publicités nécessaires afin de porter ce périmètre ainsi que les formalités qui l'impliquent à la connaissance de toute personne intéressée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi numéro 2005-882 du 2 août 2005.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Nathalie. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

MARCHES FORAINS

Création du marché de la Clairière

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

Il est proposé de créer un second marché du soir, en complément du marché rue Louis-Ailloud, qui se tiendrait sur la place Jean Raby. Ce marché sera constitué de producteurs et d'artisans. Il est proposé un créneau horaire de 14 heures à 20 heures.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création le vendredi d'un marché forain alimentaire du soir, place Jean Raby, réservé aux producteurs bio, artisanaux, et aux circuits courts,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à établir tous les actes nécessaires à l'engagement et au bon déroulement de cette manifestation et signer tous les documents correspondants.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Stevens.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Donc malheureusement, comme on pouvait le craindre, les études de flux d'impact du quartier de La Clairière étaient on va dire peu pertinentes, et beaucoup de plaintes commencent à émaner justement des habitants et des commerçants sur ce quartier. Ça ne va pas aller en s'arrangeant avec les années qui arrivent.

Cependant, déjà c'est une excellente idée de vouloir développer les marchés du soir et d'apporter un complément à celui du mercredi. Vous le savez, les marchés ne vivent pas uniquement grâce aux habitants qui sont autour des marchés, mais aussi par les personnes extérieures qui passent par ces marchés-là ou qui viennent de quartiers ou communes voisines.

Or, le problème justement du trafic routier, notamment le vendredi à partir de 16 heures, est à surveiller parce que je crains que ce soit un frein assez sérieux au développement du marché. J'ai lu que vous vous montrez assez prudents puisqu'il s'agira d'un test pendant quelques mois, et donc c'est une bonne chose, et bien entendu nous souhaitons que ce soit un succès. Succès, d'ailleurs, qui se fera aussi grâce à un important renfort de communication, donc ça, j'imagine qu'il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Nous soutiendrons cette résolution qui va dans le sens de ce que nous portons chez En Avant Brondillants, à savoir le développement du commerce de proximité, apporter de nouveaux services à nos habitants, et redynamiser nos espaces de rencontres.

Intervention de M. le Maire

Merci Stevens.

Effectivement, je partage ce que tu viens de dire. Ce quartier-là, dans lequel nous continuons à croire profondément, a été mal ficelé dès le départ. J'en parle librement puisque c'est un quartier que nous avons récupéré à notre arrivée. A terme, il va y avoir 1 000 logements et 42 000 m² de bureaux. A date, il y a à peu près

500 logements qui ont été livrés seulement, et c'est déjà une anarchie totale, notamment par manque de stationnement.

On s'est battus, nous avons obtenu la tenue d'une réunion publique au mois de décembre, qui était promise depuis plus d'un an mais qui n'avait jamais été tenue auparavant, donc on l'a obtenue de la Métropole, et Madame VESSILLIER s'est, je l'espère, enfin rendu compte de l'importance des problèmes dans ce quartier.

Il faut continuer à croire et rester positif, mais c'est vrai que nous sommes extrêmement inquiets sur ce qui a été fait à La Clairière, et je pèse mes mots, c'est de la pure folie que certaines personnes aient pu penser qu'à horizon 2024-2030 il n'y ait plus aucune, je vais caricaturer un peu, mais qu'il n'y ait plus aucune voiture. Et c'est vrai que ce marché-là, on y va de façon très prudente, mais le problème qu'il y a c'est que les commerces, pour qu'ils viennent s'installer, il faut qu'il y ait suffisamment d'activités, ou en tout cas d'habitants, mais à l'inverse pour que les habitants et l'activité prennent, il faut qu'il y ait des commerces, donc c'est un peu le serpent qui se mord la queue. C'est pour ça qu'on reste très prudents là-dessus, on y va modestement, mais c'est bien d'amorcer la pompe dans ce quartier. C'est vraiment un quartier que l'on suit de façon importante avec Marion, Raphaël et puis d'autres élus. On y était encore hier lors d'une visite de quartier avec les habitants, et c'est vrai que c'est extrêmement compliqué pour eux.

Marion.

Intervention de Mme Marion CARRIER

Je tiens juste à souligner, et Stevens tu l'as très bien dit, mais en fait c'est ce qu'on appelle « la ville du quart d'heure » donc je crois que c'est quand même un concept qui est cher aux élus d'Europe Écologie Les Verts, c'est avoir des services de proximité accessibles à un quart d'heure.

Donc, quand vous disiez que la Ville de Bron, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on propose ? Ben, très concrètement, sur le champ de nos compétences, on fait des choses très concrètes, visibles, depuis maintenant 5 ans, des marchés en l'occurrence ici. Et ça rejoint aussi ce qu'on fait avec notre plan de marchabilité qu'on soumet à la Métropole et sur lequel j'espère que vous ferez le porte-parole dans l'autre sens pour qu'on ait un accompagnement et un financement pour réaliser le projet. Merci.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution des subventions aux associations et aux organismes pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Donc là, on arrive aux attributions des différentes subventions. Je demanderai à chaque fois aux élus concernés et aux élus membres, ou en tout cas ayant un lien avec les associations, de sortir le temps de la délibération.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous présentons ici un long tableau de propositions de subventions aux associations. Ce tableau a été présenté en commission et discuté. Les associations dépendent du CCAS, de la communication, de la culture, de l'aménagement urbain, des sports, de la vie associative.

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** le versement de ces subventions à ces associations, telles que présentées dans ce tableau.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des questions ? Madame DURAND-MOREL et Monsieur BOBI.

Allez-y, Claire

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

La question, c'est global ou c'est sur le premier ?

Intervention de M. le Maire

Non, c'est sur la 14 où il y a un tableau.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Donc, j'interviendrai sur la 15.

Intervention de M. le Maire

Très bien.

Stevens.

Intervention de M. Stevens BOBI

Simplement, puisqu'on aborde les subventions, il me semblait que vous aviez annoncé, dans l'une de vos prises de parole en public, qu'une subvention de la Ville pour Mayotte devait être votée lors du Conseil Municipal, et on n'a rien vu venir. Ah ben, je l'ai zappée alors, d'accord.

Intervention de M. le Maire

Non, non, mais c'est la délibération numéro 15, c'est la suivante.

Intervention de M. Stevens BOBI

Ok, ben je l'ai zappée. Merci.

Intervention de M. le Maire

Bon, sur la 14, je rappelle également, c'est important, que cette année, malgré le contexte difficile notamment au niveau budgétaire, il y a un maintien de l'enveloppe des subventions versées aux associations.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Oui, Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je voulais juste me féliciter de voir que le vote est unanime, que vous votez pour les subventions. Donc, je voulais simplement dire que ça permettra aux associations de moins souffrir, parce que je ne suis pas sûr que les associations brondillantes souffrent autant que vous le dites, Madame MOREL. Je pense que ça se passe plutôt bien actuellement.

Intervention de M. le Maire

Merci Jacques.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

VIE ASSOCIATIVE

Attribution d'une subvention à Aides Actions Internationales Pompiers

RAPPORTEUR : MME VALERIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Frappé par le cyclone Chido le 14 décembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population. Aujourd'hui encore, la situation est très difficile localement, avec un ravitaillement en eau ou en nourriture irrégulier.

La Ville souhaite apporter son soutien à l'association Aide Action Internationale Pompiers, une association de la loi 1901 créée en 2007 et basée en région Rhône-Alpes-Auvergne à Valence. L'association a pour but de venir en aide aux acteurs de la protection civile ou/et aux associations non gouvernementales à l'étranger par des actions d'intervention, de formation ou de prévention concernant les secours d'urgence ou de catastrophes, et l'assistance aux populations en situation précaire.

Aussi, je vous propose donc de verser une subvention de 1 500 € à l'Aide Action Internationale Pompiers pour son action humanitaire au profit des sinistrés à Mayotte.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 1 500 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Valérie. Des questions ?

Oui, Claire.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher public, pardon de vous tourner le dos.

Monsieur le Maire, je vous avais proposé de faire un don à l'Espagne lors des inondations meurtrières et dévastatrices dans la région de Valencia qui ont coûté la vie à plus de 200 personnes. C'était fin octobre 2024. Nous y avons toujours une ville jumelle et quelques 4 000 Français y vivent. Mais nous n'avons rien donné au Secours Populaire alors.

Puis récemment, effectivement, merci Valérie, le cyclone Chido a ravagé l'archipel mahorais. Il s'agit là d'un des territoires d'outre-mer les plus pauvres, avec 77 % d'habitants sous le seuil de pauvreté.

Ces deux épisodes, naguère courants, sont devenus plus intenses, plus accrus avec le réchauffement climatique. Ainsi, les eaux de surface atteignent plus de 30 degrés et les rafales de vent ont atteint au-delà de 220 km à l'heure. Or, les projections du GIEC indiquent que nous atteignons désormais un réchauffement global de 1,5 % avec une intensité croissante de tous les phénomènes météorologiques, tels que bien sûr la remontée des niveaux de la mer

et de lourdes et fréquentes canicules, des environs trop bétonnés. Une partie du monde va devenir inhabitable et il faudra bien accueillir les réfugiés climatiques. Nous les accueillons déjà d'ailleurs.

Nous savons par ailleurs qu'une mal-adaptation globale doit se transformer en adaptation réelle. Bravo à Monsieur DUBIEF pour ses si nombreux panneaux photovoltaïques.

Nous voterons bien évidemment pour ce don de 1 500 €, mais nous constatons une nouvelle fois que vos choix politiques sont un peu différents des nôtres. Pour information, des villes comme Saint-Priest ou Oullins-Pierre-Bénite en sont entre 3 000 et 5 000 €. Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons rien donné à l'Espagne où, il nous semble, il y a aussi de nombreux pompiers. Mais bref, la Ville est bien gérée.

Je vous remercie et je vous indique que je dois partir. Merci beaucoup.

Intervention de M. le Maire

Madame DURAND-MOREL, avant de partir, juste une chose. Honnêtement, sur un sujet comme ça, je pense que ça ne doit pas faire polémique.

On a quand même donné, depuis le début du mandat, à un certain nombre de pays ou de zones françaises qui ont été touchés par des drames. Je ne les ai pas tous en tête, mais il y avait l'Arménie, la Turquie, je ne sais plus, enfin il y en avait d'autres. Effectivement, dans mon bureau, vous étiez venue me voir pour l'Espagne. Ça veut dire qu'on donne à ce moment-là pour Los Angeles avec ce qui s'est passé. On ne peut pas donner à tout le monde, Madame DURAND-MOREL. A un moment, il y a des choix à faire. Si on commence à donner à l'Espagne, ça veut dire que demain, s'il y a une catastrophe en Allemagne, on va donner. Ce n'est pas à nous de gérer toutes les crises climatiques et autres. Il y a quand même tout un tas de villes qui ne donnent rien. Il ne faut pas l'oublier.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Mais honnêtement, sur un sujet comme ça, je pense que la polémique n'a pas sa place.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demanderai donc à Pascal, Jacques et Jacqueline de sortir momentanément. La parole est à Grégory.

MM. MIRALLES-FOMINE, CHAMPIER et Mme PALLUY quittent la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

J'attends que mes collègues veuillent bien sortir et se dépêcher. Projet de délibération pour l'association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands, attribution de subvention pour l'année 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention 2025 de 485 € à l'association Comité Bron-Grimma échanges franco-allemands, telle que présentée ci-avant.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui vote pour ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

MM. MIRALLES-FOMINE, CHAMPIER et Mme PALLUY rejoignent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Amitiés Européennes Bron Weingarten – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai donc à Pascal et Christiane de sortir.

M. MIRALLES-FOMINE et Mme RIVOIRE quittent la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Ca doit être la délibération 17. C'est pour une subvention qui est proposée pour l'association Bron Weingarten, les Amitiés Européennes. Cette subvention serait de 485 €.

Donc, je vous demande :

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention.

Intervention de M. le Maire

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. MIRALLES-FOMINE et Mme RIVOIRE rejoignent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Tennis de Table -Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Tarik de sortir.

M. EZ ZAJJARI quitte la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Donc, c'est l'attribution de la subvention 2025 pour le Bron Tennis de Table.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2025 de 3 050 € à l'association Bron Tennis de Table, telle que présentée ci-avant, en espérant que très bientôt nous aurons un petit Lebrun qui sortira dans cette association sportive.

Intervention de M. le Maire

Bien, des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. EZ ZAJJARI rejoint la salle.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Volley Bron Lyon Lumière – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Monsieur ANGOSTO de sortir.

M. ANGOSTO quitte la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Donc, l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 pour l'association Volley Bron Lyon Lumière.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2025 de 10 200 € à l'association Volley Bron Lyon Lumière, telle que présentée ci-avant.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. ANGOSTO rejoint la salle.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

VIE ASSOCIATIVE

Association du Fort de Bron – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Pascal et Christiane de sortir, s'il vous plaît, et à Isabelle, pardon.

M. MIRALLES-FOMINE et Mmes RIVOIRE, DA SILVA quittent la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Il est proposé une subvention de 960 € pour l'association du Fort de Bron.

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention à cette association pour l'année 2025.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Des questions ?

Oui, Stevens.

Intervention de M. Stevens BOBI

Juste une question, j'en profite, par rapport au fonds d'action qui avait été mis en place il y a un peu plus de deux ans, qui devait justement apporter du support aux associations, et même d'ailleurs aux habitants qui pouvaient être porteurs de projets au sein de la commune. Or, on n'a plus aucune nouvelle le concernant, alors savoir s'il est inactif et pourquoi ? Parce que pour rappel ou information, pour le public, en fait son intérêt était de permettre à des acteurs privés d'apporter un soutien financier sur des thématiques liées à l'éducation, au handicap, à la culture. Et par exemple, il pouvait suppléer aussi aux baisses de subventions publiques.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Du coup, Stéphanie, on a un Conseil d'administration avec Monsieur le Maire le 17 février. Normalement, tu as dû recevoir l'invitation. Ah mince c'est qu'il y a eu une erreur, je te transfère ça. Et du coup, il y aura notamment dans les tablettes un événement, on en reparlera plus tard, mais il y aura quelque chose d'assez conséquent. Et puis également, le financement aux premiers secours, je crois que c'est aussi un projet qui va être financé pour les écoles. Et également, effectivement, Monsieur le Maire, l'aide à Bron en fleurs qui a été mise en place chaque année. Mais je te rejoins, c'est une association qui fonctionne sur la base du bénévolat, et donc avis dans la salle, on recherche des bénévoles pour avancer et faire plus de choses avec Bron Fond'Action. Mais il se passera des événements importants cette année avec Bron Fond'Action. Vous avez d'ailleurs peut-être vu un article dans le journal il y a un peu de temps. Donc oui, il va se passer des choses. Je te le confirme.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

M. MIRALLES-FOMINE et Mmes RIVOIRE, DA SILVA rejoignent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Le Réveil des Classes – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Jacqueline et à Monsieur ANGOSTO de sortir. Monsieur ANGOSTO ? Vous n'y êtes plus ? Ah d'accord, bon. Ok, pas de problème.

Mme PALLUY quitte la salle.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je vous demande donc :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Le Réveil des Classes.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Mme PALLUY rejoint la salle.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

VIE ASSOCIATIVE

Multi Services Développement – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : MME SONIA GRANDSERRE

Intervention de M. le Maire

Pour votre information, il y a 30 délibérations ce soir. La 22 concerne Multi Services Développement qui sera portée par Sonia GRANDSERRE. Et je demanderai à Nathalie BRAMET de sortir.

Mme BRAMET REYNAUD quitte la salle.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention à l'association Multi Services Développement.

La Ville de Bron, comme vous le savez, apporte son soutien financier logistique aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 250 € à l'association Multi Services Développement. Le montant de cette subvention a été calculé sur la base des critères généraux tels que définis dans le règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention d'un montant de 14 250 € à l'association Multi Services Développement au titre de l'année 2025.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci ? Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Mme BRAMET REYNAUD rejoint la salle.

DÉLIBÉRATION N° 23 :

CULTURE

Société Bron Cinéma – Attribution de subvention pour l'édition 2025 du Festival Drôle d'Endroit pour des Rencontres

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs.

Lancé en 1991, le Festival Drôle d'Endroit pour des Rencontres se déroule chaque année le troisième week-end du mois de janvier. Depuis 2023, ce Festival est porté par la société Bron Cinéma, délégataire retenu pour la gestion du cinéma Les Alizés. La subvention de la Ville à cet événement sera fixée annuellement par délibération. Le délégataire organisait la 32ème édition du 22 au 26 janvier 2025.

La Ville souhaitant maintenir cet événement, il est proposé de soutenir ce Festival par le versement d'une subvention de 5 000 € comme l'an dernier. Celle-ci est versée en une seule fois.

Le délégataire devra transmettre à la Direction de la Culture et du Réseau des Médiathèques les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'édition 2025. Les justificatifs sont mentionnés dans la délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention de 5 000 € à la Société Bron Cinéma pour accompagner l'édition 2025 du Festival Drôle d'Endroit pour des Rencontres.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

J'en profite également pour remercier le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes que nous avons en matière culturelle, qui est notre principal partenaire financier, à la fois sur ces questions de culture, mais aussi sport, sécurité et santé.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Arc Club de Bron – Attribution de subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. GREGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Je demanderai à Evelyne de sortir et à Grégory de nous porter la délibération.

Mme Evelyne BRUNET quitte la salle.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Délibération pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 pour l'Arc Club de Bron.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2025 de 6 000 € à l'association Arc Club de Bron telle que présentée ci-avant.

J'en profite pour rajouter deux choses. Je remercie publiquement ici, notamment le club, son bureau et le Président qui est présent dans la salle, parce que même si la critérisation permettait au club de toucher une subvention plus importante, le club a fait une demande de subvention moins importante et a joué le jeu, ce qui permet de redistribuer la somme sur d'autres associations. Vous savez qu'on a notamment deux clubs aujourd'hui qui sont un petit peu en difficulté pour des raisons de mauvaise gestion.

Autre chose, je tenais également à rassurer l'opposition sur le soutien à nos associations. À ce titre, je vous conseillerai de lire Le Progrès d'aujourd'hui avec un très bel article sur l'EMS Bron XV, le club de rugby, qui se félicite du soutien de la Ville et de la présence à ses côtés de Monsieur le Maire et de l'Adjoint au sport. Effectivement, il est bien dommage, je le répète, ce n'est pas la première fois, que l'on voie très peu d'élus de l'opposition sur les terrains sportifs de la Ville. Pourtant, vous semblez très inquiets pour nos associations.

Et le dernier point, aujourd'hui, le Maire en parle souvent, je remercie également la Région qui soutient également nos associations à travers les minibus. On en compte 8 ou 9 aujourd'hui dans la Ville de Bron. C'est quand même une aide d'environ 30 000 € qui est faite au niveau des clubs et qui leur permet de faire de grosses économies. On parle souvent des subventions, là on vote les subventions directes, mais il y a aussi les subventions indirectes. Marc nous parlait tout à l'heure de la hausse du gaz et de l'électricité. La Ville de Bron continue à prendre à sa charge les fluides au niveau des clubs, et je peux vous dire que ce que l'on peut appeler les subventions indirectes représente des grosses sommes qui sont aussi une aide supplémentaire pour nos associations.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Grégory, juste parce que je vais avoir un appel auprès de Stéphanie VELLA, Stéphanie est bien présente au rugby puisqu'on assiste régulièrement ensemble aux matchs. Et puis Jean-Pierre ANGOSTO, en tant que Président du club de Volley, est quand même très très présent au niveau de ce sport-là, donc il y a quand même des élus d'opposition qui sont présents.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité.

On en a fini avec les subventions et les associations.

Juste un bref rappel, il y a cette année un maintien de l'enveloppe globale des subventions versées aux associations. Donc, contrairement à d'autres villes, cette année, dans un contexte compliqué, on ne touche pas au montant global des subventions.

Et deuxièmement, c'est important de le rappeler, depuis que nous avons mis en place un système de critérisation d'attribution des subventions, il y a trois ans, la très grande majorité des clubs sportifs a vu ses subventions augmenter, puisque maintenant, ce qui est accordé, c'est fait dans une totale transparence en fonction de critères, et ça permet quasiment à 8/10^{ème} - 9/10^{ème} des associations de voir leurs subventions augmenter.

Donc, c'est quelque chose qui est équitable. Il y avait un vrai problème de transparence qui, d'ailleurs, avait été mentionné dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes lorsque nous sommes arrivés, et nous avons fait en sorte que cela cesse.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Mme Evelyne BRUNET rejoint la salle.

DÉLIBÉRATION N° 25 :

POLICE MUNICIPALE

Stérilisation et identification des chats errants – Convention avec 30 Millions d'Amis

RAPPORTEUR : MME SANDRINE BERTHET

Intervention de M. le Maire

Délibération suivante. On opère un virage, on va parler de la stérilisation des chats. Stérilisation et identification des chats errants, notamment avec la Convention avec 30 Millions d'Amis. Et en tout cas, Sandrine, un grand merci pour ce que tu fais. Effectivement, la défense de la vie animale est maintenant clairement incarnée à Bron.

Sandrine.

Intervention de Mme Sandrine BERTHET

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs.

Au regard des résultats des actions des années précédentes, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour une durée d'un an, permettant la poursuite des actions de stérilisation mises en place depuis 2021 pour maîtriser les populations de chats errants.

La Ville et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune à hauteur de 50 %, du coût des stérilisations et identifications réalisées au cours de la période de validation de la convention.

La participation 2025 à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis s'élève à 2 200 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention 2025 avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Intervention de M. le Maire

Merci, Sandrine. Y a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 26 :

FONCIER

Régularisation foncière de la parcelle B 3300 située rue Hélène Boucher

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

Il s'agit d'une régularisation foncière entre la commune de Bron et la société ADOMA à l'euro symbolique de la parcelle B 3300 de 19 m² utilisée par la commune.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition auprès de la société ADOMA de la parcelle B 3300 à l'euro symbolique,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les actes et documents nécessaires à la réitération de l'acte notarié ou administratif.

Intervention de M. le Maire

Merci. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 27 :

URBANISME

Secteur Genêts Kimmerling : avenants aux conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) et à la Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (CTMO)

RAPPORTEUR : M. RAPHAEL SULTANA

Par délibération du Conseil de la Métropole du 12 décembre 2022 et du Conseil Municipal du 14 décembre 2022, la Métropole de Lyon et la Ville de Bron ont approuvé les conventions de PUP avec les 4 opérateurs pour la réalisation d'un projet de logements et de commerces pour environ 24 319 m² de surface de plancher.

Les conventions de PUP ont été signées le 3 mars 2023 et la CTMO le 19 janvier 2023.

L'opération a cependant marqué un coup d'arrêt. En 2023, les permis de construire ont dû être refusés suite aux avis défavorables de l'autorité environnementale.

L'opération a donc été redéfinie pour aboutir à un projet d'environ 26 894 m², ce qui représente 341 logements et 2 858 m² de commerces en rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, il est prévu la signature d'un avenant par convention de PUP.

En termes financiers, la Ville sera bénéficiaire de participations de la part des opérateurs destinées à financer les équipements communaux à hauteur de 1 787 844 € hors taxes correspondant au financement de 3,3 classes, et 82 872 € TTC au titre du programme d'équipements publics infrastructures.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de PUP n° 1,
- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de PUP n° 2,
- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de PUP n° 3,
- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la CTMO avec la Métropole de Lyon.

Intervention de M. le Maire

Merci Raphaël, y a-t-il des questions ?

Monsieur COURT, c'est à vous.

Intervention de M. Rémi COURT

Merci.

Nous votons ce soir les avenants aux conventions pour le Projet Urbain Partenarial et la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage. Le retard pris dans la mise en œuvre des travaux nous amènera à une livraison des bâtiments dans quelques années si la dépollution du site ne nécessite pas de nouveaux reports.

Mais le bon côté de ce retard, c'est que les nouveaux habitants vont arriver dans un quartier qui sera desservi par le tram T6 qui sera en service début 2026, et par le BHNS si sa mise en place peut bien aboutir malgré les freins que l'on connaît. Il est rare que les transports en commun arrivent avant les habitants et il faut s'en féliciter.

Par ailleurs, l'opération immobilière est densifiée pour s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Ce changement de dimension aurait pu être l'occasion de créer une proportion de logements sociaux plus importante,

celle-ci étant toujours de 20 %, dans un contexte où les Brondillants doivent attendre plusieurs années pour obtenir un logement social.

Il est en outre noté que quelques bâtiments seraient surélevés. Nous espérons que la surélévation des bâtiments sera favorisée au maximum pour éviter de réduire davantage le coefficient de pleine terre.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Vous savez, Monsieur COURT, dans la salle il y a des gens qui habitent aux Genêts. Je les vois bondir sur leur chaise en vous écoutant. Juste rappeler l'historique de ce projet. Le projet, ce qu'on appelle le PUP des Genêts, vous savez c'est cette friche où il y a le Lidl, où il y avait les bâtiments, le Joint Lyonnais et autres. C'est un projet qui a été initié avant 2020 conjointement par l'ancienne équipe municipale et par l'ancienne équipe de la Métropole de Lyon.

Lorsque nous sommes arrivés en 2020, nous avons réussi à renégocier, en tout cas à réduire le nombre de logements, passant de 330 à 310, puisque nous pensions que c'était une folie d'avoir autant densifié. Parce que c'est bien beau de densifier mais il faut imaginer la vie qui va autour, et surtout avec une augmentation du nombre de stationnements. D'ailleurs, il y avait eu à notre initiative une réunion publique qui s'était tenue à la Maison de quartier des Genêts, certaines personnes du public étaient présentes à ce moment-là. Et effectivement, lorsqu'on est revenus vers nous cet été, suite au problème de pollution des sols, le projet n'était plus viable en l'état. Et c'est Madame la Vice-présidente à l'urbanisme qui nous a dit, Monsieur le Maire, pour que le projet sorte, il faut densifier davantage, il n'y a pas le choix. Alors, c'est quelque chose au début qu'on ne voulait pas. Et à un moment, quand vous êtes aux responsabilités, vous devez prendre des décisions. Et si on avait dit non, clairement tout ce projet ne sortirait pas, donc laissant ce quartier sous forme de friche.

Et puis également un autre élément, c'est qu'à partir du moment où c'est un PUP, pour faire simple, cela nous permet de toucher de l'argent des différents promoteurs, notamment pour le fonctionnement et la réalisation de l'école Badinter. Donc, je vais vous dire franchement, c'est à contrecœur que l'on va sur cet avenant mais, en responsabilité, nous n'avons pas d'autre choix. Ce n'est pas nous qui avons fait le choix de densifier ce quartier.

Encore une fois, Monsieur COURT, je vous invite, quasiment toutes les semaines on a des visites de terrains, je vous invite à venir nous suivre dans ce quartier-là et vous verrez, je peux vous assurer que le BHNS ça ne va pas tout régler du tout. Comment ? Pour vous, la route de Genas tout va bien ? Il n'y a pas d'embouteillage, il n'y a pas de problème, les commerçants vivent. Enfin bon, écoutez, il vaut mieux en rire mais le problème c'est qu'il y a des gens qui en pleurent.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 28 :

URBANISME

Convention de mission territorialisée avec le CAUE Rhône Métropole pour l'élaboration d'une charte pour la qualité du cadre de vie

RAPPORTEUR : MME MARION CARRIER

Monsieur le Maire, chers collègues.

Bron, commune de première couronne, avec une histoire riche, traversée notamment par différents axes majeurs de circulation, a en conséquence plusieurs visages, des UC aux zones pavillonnaires, Bron est multiple.

Afin de valoriser l'identité de Bron à chaque nouveau projet d'aménagement, du projet NPNRU à la construction individuelle, la Ville travaille sur la qualité architecturale et sur l'insertion urbaine. C'est dans cette logique que nous avons mûri l'idée de nous doter d'un outil qui nous permettrait de construire une prospective à l'échelle de la Ville et de consolider l'identité urbaine et architecturale de notre territoire. Un outil qui doit nous permettre d'envisager l'évolution du territoire dans son ensemble, des défis environnementaux, la coordination de tous les grands projets qui verront le jour à court terme, moyen terme et plus long terme avec, par exemple, Porte des Alpes dans un temps un petit peu plus long.

Cet outil nous l'avons imaginé avec le CAUE, donc le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement, Rhône Métropole. Cette convention de mission territorialisée permettrait au CAUE d'élaborer une charte pour la qualité du cadre de vie répondant à nos objectifs que je viens juste de citer.

La construction de la charte se fera en collaboration avec les élus et les services municipaux et se structurera notamment autour de trois axes : un diagnostic, des préconisations et la création d'un comité de suivi partenarial dont les modalités de représentation se décideront ultérieurement.

A l'issue de ce travail, la charte sera publique et sera publiée sur le site internet de la Ville ainsi que sur celui du CAUE Rhône Métropole.

Le coût global de la mission, calculé sur la base des montants engagés par le CAUE Rhône Métropole, est de 21 000 €. La contribution de la Commune au fonctionnement du CAUE Rhône Métropole sera de 10 500 €, soit la moitié du coût de la mission, le reste étant pris en charge par le CAUE dans le cadre de sa mission de service public.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'élaboration d'une charte pour la qualité du cadre de vie confiée au CAUE Rhône Métropole,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le CAUE Rhône Métropole pour l'élaboration d'une charte pour la qualité de vie.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci Marion. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Effectivement, ça va être un formidable outil d'accompagnement qui va nous permettre de régler certains problèmes que nous rencontrons, notamment la vente des maisons qui sont découpées en appartements. C'est aussi le fait de personnes qui louent des appartements mais qui n'y habitent pas et qui font de la sous-location pour tout autre usage, et donc qui occupent des appartements destinés initialement à l'habitation. Et puis également, ça va

être un formidable outil pour lutter contre l'habitat indigne en plus de l'aide principale qui est quand même de comment améliorer le cadre de vie à Bron.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 29 :

VIE DE LA COMMUNE Adhésion au Cerema

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Madame BADIN, je crois que vous ne prenez pas part au vote, c'est ça ? On me dit qu'il faut que vous sortiez quelques instants. Merci.

Mme BADIN quitte la salle.

Le Cerema, qui est le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, est un établissement public à la fois national et local, situé à Bron, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche.

Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités, des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences, ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise, sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leur transition. Donc là, l'idée c'est que la Ville de Bron adhère au Cerema.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** l'adhésion de la Ville de Bron auprès du Cerema pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- **DESIGNER** Madame Marion CARRIER pour représenter la Ville de Bron au sein des instances de gouvernance prévues par les statuts du Cerema,
- **REGLER** chaque année la contribution annuelle d'un montant de 2 000 €,
- **M'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Je tiens à féliciter toute l'équipe du Cerema. Marion tu y étais encore, je crois, hier ou avant-hier. En tout cas, c'est une chance pour notre ville d'avoir ce centre d'études et d'expertise sur son territoire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Merci.

Le Cerema est un établissement public qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Il est implanté dans une vingtaine de sites en France et regroupe plusieurs milliers d'experts. Son siège national était à Bron jusqu'à récemment et il y conserve une de ses directions territoriales.

Les services publics savent évoluer et se moderniser pour accompagner au mieux les évolutions de notre société et de l'État français. Ainsi, il y a quelques années, le Cerema a ouvert sa gouvernance aux collectivités territoriales pour que son expertise leur soit plus facile à mobiliser. Ainsi, nous nous réjouissons que la Ville de Bron fasse la démarche d'adhésion pour bénéficier de l'accompagnement d'une ingénierie publique qu'elle a sur son propre territoire.

Plusieurs élus LR comme Madame PECRESSE ou Monsieur WAUQUIEZ, des élus de votre famille politique, ont proposé au cours des débats budgétaires récents de supprimer certaines agences de l'État comme l'ADEME,

l'Agence de la transition écologique, ou comme l'Office français de la biodiversité, l'OFB ou l'INRA. Nous pensons que ces agences comme le Cerema réalisent un travail technique de fond nécessaire à la transition écologique et à l'adaptation de nos territoires au changement climatique.

Nous espérons que votre participation aux instances du Cerema vous permettra de mieux connaître et comprendre tout l'intérêt d'agences de ce type pour la montée en compétence des collectivités et de mobiliser les habitants pour faire face aux enjeux de société.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur COURT, merci pour vos traditionnels bons conseils. Simplement, je pense qu'il ne vous a pas échappé que la France vit au-dessus de ses moyens et que tous les organismes d'État ne sont pas à mettre dans le même panier. Mais il faut quand même reconnaître qu'un certain nombre, on se demande ce qu'ils font. Et oui, effectivement, on va se dire les choses, il y a à peu près deux tiers des agences et organismes administratifs qui représentent quand même 80 milliards d'euros de coût de fonctionnement annuel, en augmentation de 50 % sur les dix dernières années. Et vous prenez un exemple au hasard, mais quand vous voyez certains organismes, on se demande ce qu'ils font, et puis, parfois, sur un seul et même sujet, vous avez trois ou quatre organismes différents. Donc oui, effectivement, il y a besoin de rationaliser l'organisation de ces organismes. En tout cas, l'essentiel c'est le Cerema, et on est très contents d'y aller.

Merci, Marion, de ta présence là-bas et du travail que nous allons faire avec eux prochainement.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 30 :

HABITAT

Règlement de la Commission d'attribution des logements de la Commune de Bron

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Je suis gêné, ça fait deux fois qu'on ne finit pas par le cimetière, parce que c'était déjà le cas au précédent Conseil Municipal, et que c'est moi qui termine. J'espère que ce n'est pas un signe.

Du coup, je vous présente le règlement de la commission d'attribution. On avait proposé au Conseil Municipal de créer cette commission au précédent Conseil. La commission s'est réunie le 30 janvier. Le règlement qui vous est soumis a été débattu, amendé d'ailleurs assez largement en commission.

Et donc, on le soumet à votre approbation ce soir.

Intervention de M. le Maire

Bien, c'est une commission d'attribution de logements dans laquelle figure notamment Stéphanie VELLA, membre de l'opposition.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Stevens.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Deux petites questions simplement pour finir, a priori. Dans le règlement vous écrivez, je cite : « *Par exception, les services de la Ville pourront proposer, dans le cadre d'un contrat de travail, sur un métier en tension, un logement à un futur agent de la Ville.* » Est-ce que vous pouvez nous citer justement 3 ou 4 exemples de métiers en tension pour être plus concret ? Et deuxième question, pour la procédure d'attribution des logements du domaine privé, il est indiqué que la commission rend une proposition. Donc, on est d'accord que la commission est décisionnaire et non pas uniquement consultative, et qu'il faut comprendre une décision quand c'est écrit une proposition.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Seul le Maire peut prendre une décision dans la collectivité, donc effectivement, la commission va faire une proposition qui donnera lieu à une décision du Maire que vous retrouverez dans le registre des décisions qui est présenté à chaque début de Conseil Municipal.

Pour donner des illustrations de métiers en tension, on a notamment les métiers de la petite enfance qui sont en tension, les métiers de la police municipale et du centre de supervision urbain. Voilà deux exemples de métiers qui sont en tension dans les collectivités, pas qu'à Bron d'ailleurs. Et effectivement, il y a peut-être également un troisième cas, c'est qu'il y a des métiers qui, réglementairement, prévoient d'être logés, et donc, là aussi, on aura besoin effectivement des logements de la Ville.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Délibération adoptée.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

Avant de nous quitter, le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 avril, 17h30.

Je tiens à remercier publiquement Laurie ABADIE, qui est présente ce soir, qui est notre journaliste du Progrès et qui nous quitte après, comme on dit, de longues années au service de l'information de Bron et des Brondillants. Laurie, merci pour votre objectivité et votre professionnalisme, et puis longue vie heureuse dans vos nouveaux projets.

Merci à toutes et à tous. Merci aux services. Merci aux élus, et merci au public d'avoir été là aussi nombreux.

Merci à vous tous.

La séance est levée à 20 h 20.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Président de séance,

Secrétaire de séance,

Jérémie BREAUD



Marie BRUNET

